Fisheries and Oceans Canada | Pêches et Océans Canada

Annual Report to Parliament

on the

Administration and

Enforcement of the

Fish Habitat Protection

and Pollution Prevention

Provisions of the

Fisheries Act

Department of Fisheries and Oceans

Habitat Management

for the period of

April 1, 2000 to March 31, 2001

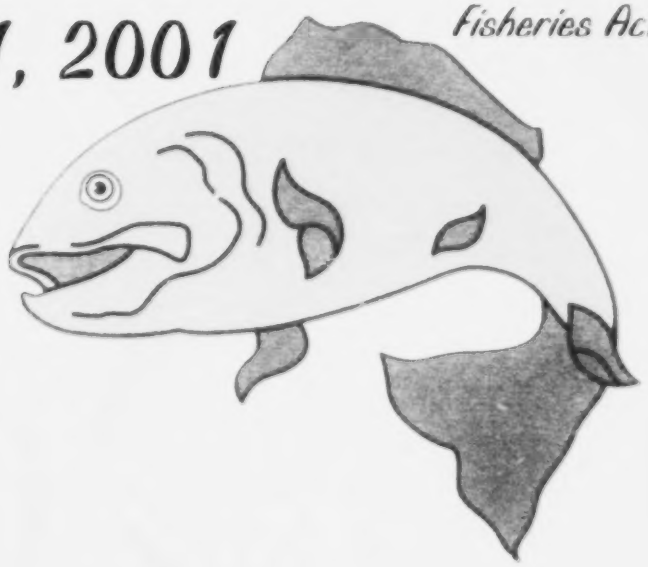

Canada

ADMINISTRATION AND ENFORCEMENT OF THE FISH HABITAT PROTECTION AND POLLUTION PREVENTION PROVISIONS OF THE *FISHERIES ACT*

ANNUAL REPORT 2000-2001

Published by:

Communications Branch
Fisheries and Oceans Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

©Her Majesty the Queen in Right of Canada 2003
Cat. No. Fs1-57/2001
ISBN 0-662-67300-X

Internet site: http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/reports-rapports/ann00/index_e.asp

Printed on recycled paper

Minister of
Fisheries and Oceans

Ministre des
Pêches et des Océans

Ottawa, Canada K1A 0E6

JAN 2 4 2003

Mr. William Corbett
Clerk of the House of Commons
Room 228-N, Centre Block
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A OA6

Dear Mr. Corbett:

In accordance with the provisions of section 42.1 of the *Fisheries Act*, I have the honour to present, in both official languages, the Annual Report on the Administration and Enforcement of the Fish Habitat Protection and Pollution Prevention Provisions of the *Fisheries Act* for the fiscal year 2000-2001.

In conformity with the requirements of the Act, these copies are for tabling in the House of Commons and for referral to the Standing Committee on Fisheries and Oceans.

Sincerely,

Robert G. Thibault

Attachments

Canada

Minister of
Fisheries and Oceans

Ministre des
Pêches et des Océans

Ottawa, Canada K1A 0E6

JAN 24 2003

Mr. Paul Bélisle
Clerk of the Senate
Room 183-S, Centre Block
The Senate
Ottawa, Ontario
K1A OA4

Dear Mr. Bélisle:

In accordance with the provisions of section 42.1 of the *Fisheries Act*, I have the honour to present, in both official languages, the Annual Report on the Administration and Enforcement of the Fish Habitat Protection and Pollution Prevention Provisions of the *Fisheries Act* for the fiscal year 2000-2001.

These copies are for tabling in the Senate in conformity with the requirements of the Act.

Sincerely,

Robert G. Thibault

Attachments

Canada

103-03968/

TABLE OF CONTENTS

Introduction

- Legislative Basis for the Conservation and Protection of Fish Habitat 1
- Policy for the Management of Fish Habitat 3
- The National Habitat Management Program 4
- Program Renewal 5

1. Regulatory Activities 7

1.1 Review of Development Proposals (Referrals) 7
1.2 Compliance and Enforcement 10
1.3 Pollution Prevention Provisions 11
1.4 Environmental Assessments of Key Projects 12
1.5 Regulations, Policies and Guidelines 15

2. Freshwater and Oceans Planning 16
3. Habitat Enhancement 18
4. Community Outreach and Stewardship 19
5. Scientific Support 21
6. Information Management 23
7. Program Management 25

Annexes *

Annex 1 Habitat Protection and Pollution Prevention Provisions of the *Fisheries Act*
Annex 2 National Fish Habitat Management Program: Habitat Blueprint Initiative
Annex 3 Newfoundland Region
Annex 4 Maritimes Region
Annex 5 Laurentian Region
Annex 6 Central and Arctic Region
Annex 7 Pacific Region
Annex 8 Administration and Enforcement of Pollution Prevention Provisions by Environment Canada

Tables

Table 1 List of Habitat Blueprint Initiative Project Teams 6
Table 2 Summary of Habitat Referrals 9
Table 3 Authorizations and Advice Reported 9
Table 4 Summary of DFO Enforcement Activities 11
Table 5 Convictions Reported under the *Fisheries Act* 11
Table 6 Environmental Assessments by DFO Regions 13

* See < http://www.dfompo.gc.ca/canwaterres/can_infocentre/publications/reports-rapports/ann00/index_e.asp> for Annexes.

Introduction

Section 42.1 of the *Fisheries Act*[1] requires that the Minister of Fisheries and Oceans provide an annual report to Parliament on the administration and enforcement of the habitat protection and pollution prevention provisions of the *Fisheries Act*. This summary document constitutes the report for the fiscal year (FY) 2000-2001 (April 1, 2000, to March 31, 2001) and additional information can be found on the internet in annexes.

The introductory section provides the following:

- background on the legal basis for the conservation and protection of fish habitat;
- a summary of the *Policy for the Management of Fish Habitat* of the Department of Fisheries and Oceans (DFO);
- an overview of the mandate and operations of the Habitat Management Program of DFO.

The rest of the summary report highlights activities and results of DFO's National Habitat Management Program in attaining the objectives and goals of the *Policy for the Management of Fish Habitat*.[2] National and regional activities are highlighted under seven key activities:

1. Regulatory;
2. Freshwater and Oceans Planning;
3. Habitat Enhancement;
4. Community Outreach and Stewardship;
5. Scientific Support;
6. Information Management;
7. Program Management.

Details on national and regional activities are provided in the Annexes, available on DFO's website: < http://www.dfompo.gc.ca/canwaterseaucan/infocentre/publications/reports-rapports/ann00/index_e.asp >.

Legislative Basis for the Conservation and Protection of Fish Habitat

The federal government fulfils its constitutional responsibilities for "seacoast and inland fisheries" through the *Fisheries Act*. The Act contains provisions allowing the federal government to make decisions for the conservation and protection of fish habitat essential to sustaining Canada's freshwater and marine fisheries resources that provide Canadians with significant economic, social and environmental benefits. Other provisions of the *Fisheries Act* authorize the Minister to appoint inspectors and analysts, describe inspectors' powers (including entry, search, and direction of preventive, corrective or cleanup measures), describe offences and punishment, and determine liability when a deleterious substance has been deposited.

---

1 See < http://lois.justice.gc.ca/en/F-14/index.html >.

2 The full text of the *Policy for the Habitat Management of Fish Habitat* can be found at < http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eaucan/infocentre/legislation/lois/policies/fhm-policy/index_f.asp >.

Under the *Fisheries Act*, fish habitat is defined as "spawning grounds and nursery, rearing, food supply and migration areas on which fish depend directly or indirectly in order to carry out their life processes."

The *Fisheries Act* is considered to be one of the strongest pieces of Canadian legislation that can be applied for the protection of the aquatic environment. It contains a number of provisions to protect the physical attributes of fish habitat (habitat protection provisions) and the control of pollution of fish-bearing waters (pollution prevention provisions). The habitat protection and pollution prevention provisions of the *Fisheries Act* are listed in Annex 1.

Section 35, the key habitat protection provision of the Act, prohibits any work or undertaking that would cause the harmful alteration, disruption or destruction of fish habitat, unless authorized by the Minister of Fisheries and Oceans or through regulations under the Act:

(1) "No person shall carry on any work or undertaking that results in the harmful alteration, disruption or destruction of fish habitat."
(2) "No person contravenes subsection (1) by causing the alteration, disruption or destruction of fish habitat by any means or under any conditions authorized by the Minister or under regulations made by the Governor in Council under this Act." s.35, *Fisheries Act*.

Section 36, the key pollution prevention provision, prohibits the deposit of deleterious substances into waters frequented by fish, unless authorized by regulation under the *Fisheries Act* or other federal legislation.

The administration of the pollution prevention provisions of the *Fisheries Act* is the responsibility of Environment Canada. Section 36 provides the authority to designate substances as "deleterious", to set limits for their discharge, to create regulations, and to designate those who can make site-specific authorizations and the conditions under which these authorizations may be granted. Regulations to authorize certain deposits have been established pursuant to s.36 (e.g., pulp and paper and metal mining effluents).

(3) "Subject to subsection (4), no person shall deposit or permit the deposit of a deleterious substance of any type in water frequented by fish or in any place under any conditions where the deleterious substance or any other deleterious substance that results from the deposit of the deleterious substance may enter any such water." s.36, *Fisheries Act*.

Policy for the Management of Fish Habitat

The *Fisheries Act* provides broad powers to conserve and protect fish habitat. In administering the habitat protection provisions of the Act, DFO is guided by the *Policy for the Management of Fish Habitat* (the Habitat Policy). The Habitat Policy, established in 1986, provides a mix of regulatory and proactive strategies that together support the concepts of sustainable development and ecosystem approach. The Policy also applies to the pollution prevention provision of the Act administered by Environment Canada.

The overall objective of the Habitat Policy is to "increase the natural productive capacity of habitats for the nation's fisheries resources" (i.e., to achieve a "net gain" in fish habitat) through the conservation, restoration and development of fish habitat.

The Habitat Policy recognizes that other sectors of the economy make legitimate demands on water resources, and promotes integrated planning as an approach to ensuring the conservation and protection of fish habitat while providing for other uses.

A key element of the Habitat Policy is the guiding principle of "no net loss of the productive capacity of fish habitat." When reviewing development plans in order to provide an authorization under s.35(2) of the *Fisheries Act*, DFO applies the "no net loss" guiding principle, so that unavoidable habitat losses as a result of project de. elopment are balanced by restored and/or newly created or enhanced habitat. If unacceptable losses of fish habitat cannot be prevented by these measures, the Habitat Policy calls for an authorization not to be issued. Furthermore, where deleterious substances result in harm to fish or damage to fish habitat, compensation is not an option.

A compliance and enforcement policy for the habitat provisions of the *Fisheries Act* is under development and is expected to be published in FY 2001-2002.

The National Habitat Management Program

The mandate of the National Habitat Management Program is to ensure the conservation and protection of fish habitat in sustaining Canada's fresh and marine fisheries resources. As a result of the enactment of the *Canadian Environmental Assessment Act*[3] in 1995, the Program's mandate was expanded to conduct environmental assessment of development proposals requiring regulatory decisions under the Acts administered by the Department.

The program is carried out through the implementation of seven key Habitat Management activities (Regulatory; Freshwater and Oceans Planning; Habitat Enhancement; Community Outreach and Stewardship; Scientific Support; Information Management; and Program Management) in collaboration with other federal departments, provincial governments, Aboriginal People, non-governmental organizations and industry.

Delivery of activities associated with compliance and enforcement is undertaken by fishery officers assigned by DFO's Conservation and Protection Program. Scientific support, including research, related scientific activities and advice, is provided by scientists of the department's Science Sector and Oceans Sector's Environmental Science Program. The remaining activities are the responsibility of the Ocean Sector's Habitat Management Program.

The major focus of the program is on regulatory activities. These include the review of development proposals (referrals), compliance and enforcement, and conducting environmental assessments under the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA) prior

[3] For more details, see <http://laws.justice.gc.ca/en/C-15.2/index.html >.

to making decisions under s.35 of the *Fisheries Act* or prior to issuing permits under the *Navigable Waters Protection Act* (NWPA) or the *National Energy Board Act* (NEBA).

National Headquarters staff are responsible for the overall coordination of the delivery of the program. They provide national policy direction and strategic advice and liaison with other departmental sectors, federal departments and national industry and non-governmental organizations.

Day-to-day delivery of the program is carried out by staff located in more than 60 departmental offices in five regions: Pacific (covering British Columbia and the Yukon); Central and Arctic (the Prairie provinces, Ontario, the Northwest Territories and Nunavut); Laurentian (Quebec); Maritimes (New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island); and Newfoundland (Newfoundland and Labrador). (See Map 1.)

Map 1: Program's Regions and Offices

Program Renewal

(See Annex 2 for details.)

In FY 2000-2001, DFO continued its wide-ranging initiative to strengthen the National Habitat Management Program. Three key actions provided the basis for the program's renewal:

- the National Habitat Blueprint Initiative to improve program delivery;
- federal funding of $28M annually to strengthen the program's regulatory capacity to protect fish habitat in the inland provinces and to enhance existing capacity for proactive activities in Eastern Canada; and
- the CEAA five-year review.

The National Habitat Blueprint Initiative was a direct response to DFO's Strategic Plan to "restore confidence and credibility, renew mandates and improve organizational effectiveness."

The Blueprint Initiative, based on the recommendations of an independent 1999 National Referral Study, seeks to identify and implement both immediate steps and longer-term plans to improve the effectiveness, efficiency and consistency of the Habitat Management Program.
The initiative involves implementing immediate steps and longer-term plans with the following objectives:

1. *to streamline the development referral review and approval process* to reduce delays and allow program staff to focus on projects that pose a greater risk to fish habitat;
2. to establish greater *national consistency* in the development and implementation of program policies, procedures, practices and services;
3. to achieve a *more balanced approach* between regulatory and proactive activities in implementing the Habitat Policy; and
4. to enhance collaboration and accountability in developing and implementing habitat management program policies, procedures, practices and services through *partnerships*.

Over the course of the initiative, 14 Blueprint Project Teams were established to address the highest priority requirements in response to the four objectives (see Table 1).

The Blueprint Initiative was implemented in three phases, from November 1999 to March 2001, so that the teams (and the project as a whole) could plan and deliver activities in focused, manageable steps.

An important part of the Habitat Blueprint Initiative was the timely communication of progress and results to Blueprint participants, departmental staff and senior management. A number of tools were used to provide timely information about the initiative, including a newsletter, a website, a national conference and briefings.

Table 1
List of Habitat Blueprint Initiative Project Teams

Regulatory
1. Risk Management and Referral Streamlining
2. Deterrence and Enforcement
3. Guidelines

Planning and Stewardship
4. Integrated Resource Planning
5. Stewardship

Program Support
6. Science Support for Habitat Management
7. Information "Toolbox"
8. Communications Strategy
9. Communications Products

Program Management
10. Program Performance Management
11. Training

Partnership
12. Partnership Frameworks
13. Provincial Partnerships
14. Formal Education Sector Partnering

1. Regulatory Activities

Regulatory activities of DFO's National Habitat Management Program include:

1. Reviewing proposed works or activities ("referrals") that may affect fish habitat;
2. Conducting compliance and enforcement activities, including monitoring and review and assessment of potential violations;
3. Enforcing the pollution prevention provisions of the *Fisheries Act*;
4. Conducting environmental assessments; and
5. Developing regulations, policies and guidelines.

1.1 Review of Development Proposals (Referrals)

Referral review involves processing and reviewing information about a wide range of proposed projects in or near fisheries waters referred to DFO by the public, industry and government agencies. DFO assesses the compliance of these proposed projects with the habitat protection provisions of the *Fisheries Act* (primarily s.35(1)) and provides advice on the requirements to comply with the Act. In addition, program staff are required to apply the CEAA to those projects that require regulatory approvals under the *Fisheries Act*, the NWPA and the NEBA.

Managing referrals represents a huge share of the workload of staff of the Habitat Management Program. Over the years, the number of referrals has increased in direct proportion to Canada's growing population and economy. Currently, regional staff receive about 11,000 referrals a year.

National Headquarters

More Streamlined Development Referral Review and Approval Process

One of the major objectives of the Habitat Blueprint Initiative is to streamline the regulatory review and approval process for development projects in or near fisheries waters. A more streamlined and standardized approach to managing referrals will allow DFO to be more efficient and effective by shifting resources from the review of routine referrals, which pose little risk to habitat, to reviewing higher risk development proposals and undertaking more proactive activities.

A Habitat Blueprint Initiative team concluded that an estimated 70% of the referrals received by DFO are of low risk to habitat, and could be streamlined through the following methods:

- collaborative arrangements with provincial and other regulatory partners who also review development projects in or near water to assess compliance with their environmental legislation and issue approvals;
- the use of web-based technologies;
- clearer and nationally consistent guidelines for proponents; and

- closer collaboration with industry and other stakeholders in the conservation and protection of fish habitat.

Progress to date in streamlining the referral process includes the following achievements:

- *A framework for standard operating policies and procedures* for making referral processing decisions more streamlined and consistent;
- *A proposal for an on-line referral review process* to allow developers to improve their submission of information, saving staff time and allowing for faster reviews;
- *A plan for strengthening science input into guidelines development*, better incorporating science into habitat protection guidelines;
- *An updated standard list of works and undertakings* that will be used to standardize and classify the risks to habitat from various project types; and
- *Improved access to guidelines and fact sheets*: revised and new habitat protection guidelines and fact sheets placed on the Habitat Management Program's intranet and internet sites providing more convenient access for staff and proponents across the country to these important documents.

A top priority is the development and implementation of a prototype on-line referral review process. In this effort, DFO will work in collaboration with other federal departments and provincial and regional agencies responsible for review and approval of works and undertakings in or near fisheries waters.

Regional Activities Highlights

Examples of regional activities in this area during FY 2000-2001 are highlighted below. Details are provided in Annexes 3-7.

Table 2 summarizes the number of referrals (by work category) submitted to DFO for review. Table 3 summarizes the authorizations issued and advice provided by regions.

Newfoundland

- About 77% of the 1,575 referrals received by the Region were related to roads, shoreline works and land use; another 8% were related to instream works.
- Staff provided advice in about 973 cases; no authorizations were issued in the FY.

Maritimes

- Instream, road and shoreline works comprised 82% of the 1,319 referrals received by the Region; referrals related to aquaculture accounted for 98, or 7% of the total.
- Staff provided advice in 947 cases, and issued 27 authorizations in the FY.

Laurentian

- Road and shoreline works comprised more than 50% of the 256 referrals received by the Region; referrals related to aquaculture or instream works accounted for almost 17% of the total.

- Staff provided advice in 226 cases, and issued 35 authorizations in the FY.

Central and Arctic

- The majority of the 3,382 referrals received by the Region were for projects involving shoreline works and instream works (51% combined); road-related projects were the third most common, with 17%, followed by oil and gas projects with 14%.
- Staff issued authorizations in 323 of the cases, and provided advice in another 2,375 cases.

Table 2
Summary of Habitat Referrals: FY 2000-2001

REGION	Aqua-culture	Forestry	Instream Works	Land Use	Mining	Oil & Gas	Roads	Shoreline Works	Water Mgmt	Other*	Total
Newfound-land	71	76	137	407	19	6	421	386	3	49	1,575
Maritimes	98	3	421	27	14	18	355	306	10	67	1,319
Laurentian	19	1	23	10	1	1	32	97	53	19	256
Central & Arctic	1	20	818	174	116	476	583	902	105	187	3,382
Pacific	64	873	645	687	566	25	468	725	137	234	4,424
TOTAL	253	973	2,044	1,305	716	526	1,859	2,416	308	556	10,956

*Note: "Other" includes referrals identified with Work Categories of Deleterious Substances, Hazardous Materials, Ocean Management, Ocean Dumping, Power Projects, Railway, Research and Seismic Activities.

Table 3
Authorizations and Advice Reported: FY 2000-2001

REGION	Authorizations	Advice Provided to Proponent or Others*	TOTAL
Newfoundland	0	973	973
Maritimes	27	947	974
Laurentian	35	226	261
Central & Arctic	323	2,375	2,698
Pacific	52	1,858	1,910
TOTAL	437	6,379	6,816

* Note: Advice provided to others includes: written advice to federal agencies, provincial/territorial/other agencies, letters of advice to proponents, mitigation measures provided to permitting agencies and letters of approval. The 2000-2001 report also includes advice provided to the Canadian Coast Guard for NWPA permits.

Pacific

- Projects related to forestry accounted for approximately 20% of the more than 4,400 referrals received by the Region, with most of the remainder evenly divided amongst shoreline works, land use, instream works, mining, and roads.
- The region issued 52 authorizations and provided advice in 1,848 cases.

1.2 Compliance and Enforcement

DFO's Conservation and Protection (C&P) Branch is responsible for monitoring compliance with legislation and regulations regarding the conservation and protection of fisheries resources and fish habitat. The Minister of Fisheries and Oceans appoints Fishery Officers to enforce fisheries regulations and management plans as well as the habitat protection provisions of the *Fisheries Act*. The compliance monitoring and enforcement activities of Fishery Officers are vital to the Habitat Management Program and are key to protecting Canada's fish habitat resources.

National Headquarters

National Habitat Compliance and Enforcement Plan

A second major objective of the Blueprint Initiative is to bring greater national consistency in the development and implementation of program policies, practices and services, including in the areas of compliance and enforcement.

In FY 2000-2001, a Blueprint team reviewed existing and potential national and regional departmental enforcement procedures and developed recommendations for improved habitat compliance and enforcement coordination. The team concluded that a successful enforcement and deterrence effort will need to be led by the Fisheries Management Sector's Conservation and Protection Program, in collaboration with counterparts in other federal departments and provincial agencies. The team also reviewed the feasibility of several new deterrence mechanisms, including a national habitat ticketing system and court sentencing options.

The team prepared a *national habitat compliance and enforcement plan* to develop nationally consistent compliance and enforcement procedures, including a national database and newsletter on habitat enforcement.

Regional Activities Highlights

Table 4 summarizes the range of enforcement activities of DFO and Environment Canada in FY 2000-2001.

Table 5 presents a regional summary of 73 convictions under the habitat provisions of the *Fisheries Act* reported during the period. Details are provided in Annexes 3-7.

Table 4
Summary of DFO Enforcement Activities
FY 2000-2001

REGION	Warnings Issued	Charges Laid	Charges Pending
Newfoundland	10	4	1
Maritimes	12	12	22
Laurentian	5	17	10
Central & Arctic	23	20	18
Pacific	112	56	163
Environment Canada	121	8	0
TOTAL	283	117	214

Table 5
Convictions Reported under the *Fisheries Act*
FY 2000-2001

REGION	35(1)	36(3)	38(6)	TOTAL
Newfoundland	3	0	0	3
Maritimes	4	0	0	4
Laurentian	0	0	0	0
Central & Arctic	4	15	3	22
Pacific	14	8	5	27
Provinces				
➢ Quebec	0	0	0	0
➢ British Columbia	1	4	0	5
Environment Canada	0	12	0	12
TOTAL	26	39	8	73

1.3 Pollution Prevention Provisions

This section provides highlights of the enforcement activities of Environment Canada (EC) for the *Fisheries Act* in FY 2000-2001. Details are provided in Annex 8.

Municipal Sector

EC is working with all levels of government and interest groups to address issues related to municipal wastewater effluents. In January 2001, a National Forum was held to share ideas and examples of best practices being used to address municipal wastewater effluents in Canada. In addition, participants at the first Multilateral Meeting on the Management of Municipal Wastewater Effluents (MWWE) in Canada, also held in January 2001, expressed desire to work together to solve municipal wastewater issues. The group also identified the need for a comprehensive management approach for MWWE.

Pulp and Paper Mills

In FY 2000-2001, EC consulted with stakeholders on proposed amendments to the Pulp and Paper Effluent Regulations and continued to finalize the draft amendments. The proposed amendments are aimed at removing clauses that no longer apply, streamlining the wording, and improving the clarity and the intent of the regulations. These proposed changes will not weaken the discharge limits of the current regulations.

Shellfish Water Quality Protection

In FY 2000-2001, activities related to the Canadian Shellfish Sanitation Program (CSSP) included surveys to classify 21 new areas for shellfish harvesting based on collaborative cost-sharing agreements with stakeholders, and re-evaluation of 326 sites as required under the CSSP risk assessment process.

Inspections

In FY 2000-2001, the total number of inspections increased nearly 20%, from 2,825 to 3,353. In addition to the planned inspections, EC's enforcement officers who are designated as Fishery Inspectors also responded to events such as on-scene spill inspections, tips, complaints and referrals. In FY 2000-2001, a total of 387 on-scene spill inspections were made.

Bilateral Agreements

EC maintained and operated its bilateral agreements with Alberta and Saskatchewan. The agreements provide a work-sharing arrangement for the cooperative administration of s.36 of the *Fisheries Act*. Negotiations between EC and British Columbia started in FY 2000-2001, but British Columbia opted to replace the previous administrative agreement related to the *Fisheries Act* with a collaborative working relationship involving joint inspections and other activities.

1.4 Environmental Assessments of Key Projects

National Headquarters

Decisions under certain provisions of the *Fisheries Act*, in particular, subsection 35(2), trigger the need for an environmental assessment under the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA). For projects for which DFO is to make a decision under those provisions of the *Fisheries Act*, DFO becomes a responsible authority and is required to conduct an environmental assessment in accordance with CEAA and consider broader environmental issues than those associated with the habitat protection provisions of the *Fisheries Act*.

In addition to the environmental assessments arising from triggers under the *Fisheries Act*, the Habitat Management Program is also responsible for environmental assessments required as a result of certain regulatory decisions under the *Navigable Waters Protection Act* (NWPA) and/or the *National Energy Board Act* (NEBA), administered by the Canadian Coast Guard.

Conducting environmental assessments under CEAA (in the form of screenings and comprehensive studies) requires a substantial level of effort by DFO. As indicated in Table 6, 762 environmental assessments were started in FY 2000-2001 as a result of the *Fisheries Act*, the NWPA and/or the NEBA.

Table 6 summarizes the numbers of environmental assessments initiated, completed and ongoing in each region in FY 2000-2001.

Table 6
Environmental Assessments by DFO Regions
FY 2000-2001

REGION	EAs Initiated[1]	EAs Ongoing[2][3]	EAs Concluded or Cancelled[3]
Newfoundland	70	14	79
Maritimes	65	11	37
Laurentian	68	40	57
Central & Arctic	375	157	373
Pacific	184	117	128
TOTAL	**762**	**339**	**674**

(1) started between April 1, 2000 and March 31, 2001
(2) started in previous years and not concluded or cancelled by March 31, 2001
(3) started in previous years OR started in the 00/01 fiscal year

Regional Activities Highlights

Examples of regional activities in this area during FY 2000-2001 are highlighted below. Details are provided in Annexes 3-7.

Newfoundland

- Initiated 70 environmental assessments, concluded 79, and had 14 ongoing; projects included the following:
  - mining projects such as the Carol Project Tailings Management Plan and the Luce Pit development;
  - bridge construction associated with various linear developments at Triton Brook, Main River and the Lower Humber River/Deer Lake Resort; and
  - offshore oil development involving the White Rose oilfield.

Maritimes

- Initiated 65 environmental assessments (all of them screenings), concluded 37, and had 11 ongoing. Projects included:
  - oil and natural gas developments;
  - highways; and
  - aquaculture proposals.

Laurentian

- Initiated 68 environmental assessments, concluded 57, and had 40 ongoing. Projects included:
  - construction of a dam and 526 MW hydroelectric power plant on the Toulnustouc River;
  - mussel harvesting aquaculture operations at Havre-aux-Maisons Lagoon, Magdalen Islands; and
  - construction of breakwaters and boat moorings at Umiujaq and Kangiqsujuaq, in northern Quebec.

Central and Arctic

- Initiated 375 environmental assessments, concluded 373, and had 157 ongoing. Projects included:
  - the Diavik Diamond Mine, Canada's second most important diamond mine, which received final approval including *Fisheries Act* Authorizations in August 2000, following the conclusion of a comprehensive study under CEAA, for which DFO was a Responsible Authority;
  - decommissioning of the Cluff Lake uranium mine in Saskatchewan;
  - a proposed 140,000 barrel per day *in situ* oil sands recovery operation on its Firebag lease located north of Fort McMurray; and
  - a proposed water withdrawal on the Tay River in eastern Ontario.

Pacific

- Initiated 184 environmental assessments, concluded 128, and had 117 ongoing. Projects included:
  - hydroelectric projects such as the Aishihik hydroelectric facility, Kootenay Canal Brilliant dam expansion, and Kwoiek hydroelectric generator;
  - mining projects such as the Tulsequah Chief Mine, Bella Coola gravel mine and port;
  - gas pipelines; and
  - other industrial activities potentially impacting fish habitat, such as a 4-lane floating bridge, and a large convention centre.

1.5 Regulations, Policies and Guidelines

National Headquarters

Nationally Consistent Guidelines

As part of the effort to bring greater national consistency to the work of the program, a Blueprint Initiative team in FY 2000-2001 completed its evaluation of 257 current habitat guidance documents used by DFO across the country. The analysis allowed the team to identify which documents should be retained, revised or removed from circulation and to define gaps.

The following achievements have resulted from the team's work:

- *standard text* for documents and fact sheets to ensure consistency in explaining the habitat protection requirements of the *Fisheries Act* and the Habitat Policy;
- *a general information brochure* on habitat provisions of the *Fisheries Act*; and
- *an information kit* on requirements for complying with the *Fisheries Act* when working in or near fisheries waters.

The next steps include:

- establishing a process to develop nationally-consistent, science-based habitat protection guidelines addressing identified gaps;
- collaborating with industry to ensure that private sector codes of practice, standards and best management practices are consistent with requirements to protect fish habitat;
- revising key habitat conservation and protection policy documents (e.g., HADD, letters of advice, compensation and authorization); and
- establishing standard definitions and key terms used in habitat management.

Five-Year Review of the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA)

Many of DFO's recommendations to improve CEAA were included in the government's report and Bill C-19 to amend CEAA, both of which were tabled in Parliament on March 20, 2001. DFO's recommendations included having the CEA Agency coordinate environmental assessments and having a greater involvement of other departments in the implementation of mitigation measures. It is expected to take close to a full year before the Bill becomes law.

Regional Activities Highlights

Examples of regional activities in this area during FY 2000-2001 are highlighted below. Details are provided in Annexes 3-7.

Newfoundland

- Developed and published a document on freshwater habitat development and restoration techniques, aimed at providing non-government organizations, community groups and industry with examples of techniques that could be applied within the Newfoundland Region as part of compensation, habitat enhancement initiatives.

Maritimes

- Developed a "Submerged Wood Recovery Policy," adopted by the Nova Scotia Department of Natural Resources, which addressed habitat issues related to the recovery of submerged wood from rivers and lakes in Nova Scotia.

Central and Arctic

- Jointly drafted, with the Province of Alberta, guidelines for End Pit Lake guidelines to assist in the development of lakes from coal mine pits in the mountain foothills of the Northern East Slopes of Alberta; and
- Issued an updated "Protocol Detailing the Fish Habitat Referral Process in Ontario," a cooperative publication by DFO, Parks Canada, the Ontario Ministry of Natural Resources and Conservation Ontario detailing the roles and responsibilities of each agency and outlining the referral process in Ontario for reviews under s.35 of the *Fisheries Act*.

Pacific

- Contributed to the development of the revised Habitat Prosecution Procedures, the proposed *Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act*, Marine Development Guidelines, National Habitat Compensation Best Management Practices, and contaminated sediment policy.

2. Freshwater and Oceans Planning

DFO's freshwater and oceans planning activities seek to integrate fish habitat objectives into resource planning exercises. Through participation, habitat requirements and concerns can be identified early in project planning, and mitigation measures can be implemented to prevent adverse effects on fish and fish habitat.

National Headquarters

Draft National Integrated Resource Planning Strategy

As part of a broader effort to achieve a more balanced approach between regulatory and proactive activities in implementing the Habitat Policy, a Blueprint Initiative team addressed

opportunities for strengthening the program's capacity to undertake integrated resource planning (IRP). The team found that while there are many IRP initiatives underway at the federal, provincial, municipal and community levels, they often do not include fish habitat objectives, resulting in lost opportunities. As well, IRP activities are not consistent across DFO regions, and there has been only limited sharing of IRP approaches, practices, tools and success stories across the regions.

The team developed a draft National IRP strategy to establish IRP priorities, build on current partnerships, promote a national dialogue on IRP, and monitor and evaluate accomplishments.

Regional Activities Highlights

Examples of regional activities in this area during FY 2000-2001 are highlighted below. Details are provided in Annexes 3-7.

Newfoundland

- Collaborated with federal and provincial agencies, industry, aboriginal groups and other NGOs in the development of integrated forest ecosystem management plans for seven forestry management districts in Newfoundland and Labrador; and
- Participated in urban and municipal planning exercises to incorporate appropriate habitat protection measures into their plans.

Maritimes

- Partnered with the Department of National Defence at the Canadian Forces Base Gagetown, in New Brunswick, in development of a long-term strategy to restore habitat and achieve fish habitat objectives for the area; and
- Supported the work of the James River Watershed Planning Board in Nova Scotia (made up of partners from the Town of Antigonish, industry, the public and regulators) to manage the watershed area for the Town of Antigonish to maximize water quality and minimize the impact on the environment in the watershed area.

Laurentian

- Began implementation of a new ecosystem conservation plan for the Saguenay-St. Lawrence Marine Park, which covers 1,138 km^2 of marine area; and
- Implemented two new community integrated coastal zone management initiatives in the Magdalen Islands and in Gaspé.

Central and Arctic

- Participated on the Coppermine River Basin Cumulative Effects Program Steering Committee in the Western Arctic, developing innovative approaches to integrating water management decisions into a coordinated sustainable development framework for the basin;
- Contributed to the development of a draft Swan Lake Basin Management Plan, in Manitoba and Saskatchewan, which will be available for public consultation in 2002; and

- Participated in ten integrated resource planning initiatives in the Ontario-Great Lakes area focusing on aquatic resource management issues in Ontario, including fisheries and fish habitat, on a watershed basis.

Pacific

- Worked with provincial and BC Hydro staff in implementing the Water Use Planning focused on BC Hydro's power facilities; and
- Participated in provincial regional planning initiatives related to aquaculture, municipal wastewater management, ballast water management, responses to exotic species and pollution emergency response planning.

3. Habitat Enhancement

DFO seeks to achieve an overall "net gain" in the productive capacity of fish habitat through support to communities and conservation and voluntary organizations interested in enhancing fish habitat. Initiatives include rehabilitating streams, eliminating or controlling exotic species, removing human-made barriers, and in cooperation with Environment Canada, promoting waste treatment.

National Headquarters

The role of national headquarters is to provide advice and support to DFO's regions for their site-specific habitat enhancement activities, and to ensure projects are consistent with national objectives.

Regional Activities Highlights

Examples of regional activities in this area during FY 2000-2001 are highlighted below. Details are provided in Annexes 3-7.

Newfoundland

- Supported work by the Placentia Area Development Association to maintain fish passage on the Northeast Placentia River; and
- Provided technical advice and assistance to the Bay St. George South Development Association aimed at restoring up degraded fish habitat in local streams.

Maritimes

- Coordinated a partnership of governments, industry and community groups proposing to neutralize the acidity of the Salmon River in Nova Scotia through the use of calcium kiln dust, a by-product of the cement-making process;
- Partnered with the Petitcodiac Watershed Monitoring Group and the Sentinelles Petitcodiac Riverkeepers on the Halls Creek Watershed Rehabilitation Project in New Brunswick, providing technical advice on removing hazardous debris, conducting a habitat survey, identifying pollution sources, and preparing a restoration plan; and

- Continued to work with community partners in the pilot project launched in 1997 to restore and manage the River Denys watershed on the Bras d'Or Lakes in Nova Scotia, where activities included habitat restoration in the upper watershed by a stewards group, water sampling, habitat mapping and shoreline surveying.

Laurentian

- Continued to play a major role in the St. Lawrence Vision 2000 Action Plan, supporting the work of local committees to improve the state of knowledge of fish habitat, with a focus in FY 2000-2001 on marshes and coastal grass beds;
- Undertook research in the Saguenay to locate the principal rainbow smelt spawning area in order to effectively protect habitat which is crucial to sustaining the winter sport fishery; and
- Developed an integrated management process for the lagoons of the Magdalen Islands, following an inventory of lagoon resources, habitat and environmental stresses and public consultations.

Central and Arctic

- Worked with local communities, Conservation Authorities and the Ontario Ministry of Natural Resources on several major fish habitat enhancement, restoration and development projects in Ontario, including the Elsie Creek Channel Restoration Project, the Twenty Valley Habitat Enhancement Project, the Middle Maitland Restoration Project, and the Blyth Creek Restoration Project; and
- Continued work to restore habitats affected during operations of the now-decommissioned Stanleigh and Denison uranium mines in Ontario, through, for example, the removal of structures that impeded fish passage.

Pacific

- Undertook the fifth year of the HRSEP, completing about 140 projects focusing on habitat restoration work and stewardship.

4. Community Outreach and Stewardship

DFO encourages community involvement in the conservation, protection and enhancement of fish habitat and co-operative arrangements with industry, aboriginal people, non-governmental organizations and other government agencies, to raise the level of awareness, and understanding and to encourage stewardship action.

An important element of this is to produce a variety of public awareness and education information products and materials in co-operation with stakeholders for use by the media and the public, particularly in schools, and to sponsor conferences, seminars, workshops and symposia.

National Headquarters

Draft National Habitat Stewardship Action Plan

Engaging Canadians in fish habitat stewardship activities has long been recognized as a highly effective means to achieve the Habitat Policy's objectives and goals. A Habitat Blueprint Initiative team found that stewardship activities within the national program has been inconsistent, though there are examples of successful efforts such as the Salmon Enhancement Program and the Habitat Conservation Stewardship Program in Pacific Region.

The team concluded that future habitat stewardship efforts must be supported by education and awareness; partnerships; recognition; and evaluation and reporting.

The major achievement of the team's work was development of a *Draft National Habitat Stewardship Action Plan* providing a framework to promote a consistent approach to fish habitat stewardship across Canada. The strategy identified DFO's national and regional responsibilities in engaging and enabling Canadians to be responsible for conserving, restoring and developing Canada's fish habitat, and included prototypes of national and provincial habitat stewardship web portals that would enable an effective and efficient way of sharing of stewardship information and experience across Canada.

Regional Activities Highlights

Examples of regional activities in this area during FY 2000-2001 are highlighted below. Details are provided in Annexes 3-7.

Newfoundland

- Provided educational presentations to local schools and industry groups to build awareness and understanding of fish habitat conservation, restoration and development; and
- Consulted with a range of aboriginal, government, voluntary and resource user organizations prior to making decisions on major fish habitat issues associated with several ongoing projects, such as the Granite Canal Hydroelectric Project, the Carol Project Tailings Management Plan, and the Trans-Labrador Highway.

Maritimes

- Conducted public information and educational programs for a range of groups including forest companies, universities and livestock owners;
- Supported the work of the Ministerial Special Advisor on consultations about fish passage at the Petitcodiac River Causeway in New Brunswick; and
- Led public consultations on the City of Fredericton's proposal for the construction of a water and a sewer line crossing of the Saint John River.

Laurentian

- Supported a project to develop, produce and enhance French-language educational activities and material dealing with the conservation of the marine environment, particularly the St. Lawrence, undertaken by a non-governmental organization, *Les Amis des Jardins de Métis*, and Norjoli elementary school in Mont-Joli; and
- Participated in technical workshops with local organizations in Baie-Comeau on the preliminary management plan for the Manicouagan Marine Protected Area.

Central and Arctic

- Conducted "Working Around Water" workshops in Fort Simpson, Fort Liard and Inuvik to ensure that contractors performing winter road construction do so in a manner that is in compliance with the *Fisheries Act*;
- Participated in the Kananaskis River Fisheries Resource Enhancement Working Group, in Alberta, formed to develop alternative flow management schemes for the Kananaskis River to increase the potential for fisheries;
- Coordinated and supported a watershed stewardship program in Saskatchewan, the Saskatchewan Network of Watershed Stewards, aimed at fostering public involvement in the management and protection of watersheds; and
- Initiated a water steward pilot project co-funded by the Grand River Conservation Authority in Ontario, to monitor projects in the watershed and assist DFO staff by investigating complaints and potential violations under s.35 of the *Fisheries Act*.

Pacific

- Undertook extensive public information and education initiatives, including the Habitat Enforcement News Bulletin and internet site, and a public information program delivered to over 700 schools and public groups and communities via education co-ordinators and community advisors; and
- Began implementing the Canada-BC Fish Habitat Management Agreement, signed in July 2000 to improve coordination and delivery of habitat conservation, restoration and development in BC.

5. Scientific Support

Timely, relevant science is a fundamental requirement for strengthening the foundation and credibility of the program in support of the objectives of the Habitat Policy.

National Headquarters

Science "Toolbox" for Habitat Management

A Blueprint Initiative team identified a need to better define the respective roles of Oceans Sector's environmental science program as well as that of the Science Sector's programs with respect to habitat management, and to better understand the current barriers to improving the contribution of science to habitat decision making. For example, science must

play a stronger role in DFO's referral reviews, the development of guidelines and environmental assessments under the CEAA.

The team developed a science "toolbox" providing easy access, through the habitat intranet and internet sites, to scientifically credible articles, documents, guidelines and fact sheets on habitat management.

Regional Activities Highlights

Examples of regional activities in this area during FY 2000-2001 are highlighted below. Details are provided in Annexes 3-7.

Newfoundland

- Carried out two research programs aimed at evaluating the effects of various project developments on the productivity of fish habitat:
- an evaluation of the production characteristics of a compensation channel constructed within the Rose Blanche Hydroelectric Project; and
- an evaluation of the habitat structures incorporated into the design of a road construction project at Seal Cove River, as well as an investigation of fish habitat utilization.

Maritimes

- Continued to work with industry monitoring the Maritimes & Northeast Pipeline Compensation Projects, as well as other habitat restoration projects; and
- Conducted research on the impacts of mobile fishing gear on fish habitat; environmental impacts of salmon sea-cage culture; the fate, distribution and biological effects of contaminants in the coastal zone; offshore oil and gas impacts; and the Gully (located near Sable Island).

Laurentian

- Continued a major study of the impacts of navigational dredging on fish, fish habitat and benthic fauna, at the Madame Island model site, about 75 km downstream from Quebec City, which constitutes habitat for Atlantic sturgeon and lake sturgeon; findings will support development of improvement techniques for managing the impacts of ocean disposal of sediments; and
- Conducted the first field season of this four-year project to assess the impacts of the Iceland scallop fishery in the Île Rouge sector, where dredging for the scallop population is carried out within the boundaries of the Saguenay-St. Lawrence Marine Park; findings will support more effective management of the fishery with a view to the conservation of the marine environment.

Central and Arctic

- Collaborated with the University of Alberta on several research initiatives, including a study to determine the effectiveness of stream habitat replacement in channels constructed in the tundra, and laboratory testing of high velocity fish screens for fish protection at irrigation canals; and

- Initiated a review of approximately 50 culvert projects in Ontario authorized under s.35(2) of the *Fisheries Act*, to evaluate compliance and effectiveness of mitigation and compensation measures.

Pacific

- Monitored implementation of a range of activities, including: forest road crossings of fish-bearing streams; forest harvesting adjacent to small-fish-bearing streams; coastal log-handling facilities; habitat compensation sites; dioxins and furans; and specific projects such as the Nechako Fisheries Conservation Program; and
- Focused research on stewardship and conservation science; industrial impacts; and the fate, distribution and biological effects of contaminants in a range of aquatic environments.

6. Information Management

National Headquarters

Habitat Management "Information Toolbox"

Timely and accessible habitat information is a key element in improving efficiency within the national program and for reaching out to all Canadians to help raise awareness and understanding of the importance of fish habitat.

A Blueprint Initiative team recommended that DFO establish an information management group to evaluate and implement all habitat information projects, and to determine how best to provide on-line services for stewards and proponents. The team also contributed to the identification of "tools" for a habitat management "information toolbox." The toolbox, to be delivered through internet and intranet sites, will be a highly effective means of providing consistent and credible habitat management information on legislation and regulations, guidelines and fact sheets, training, directories of technical experts, species profiles, community involvement initiatives, partnering agreements and education packages. A prototype of the toolbox was developed and tested in FY 2000-2001 and it was decided that the toolbox would become the intranet and internet sites themselves rather than a component of the sites.

Habitat Referral Tracking System (HRTS)

The National Habitat Referral Tracking System (HRTS), originally implemented in 1994, continued to be further developed in FY 2000-2001 as the daily working system used by Habitat biologists and administrators across the country. The system is used to record project information and actions taken on requests (referrals) received by Habitat Management either directly from a proponent or indirectly from a provincial or other agency with respect to a proposed work or undertaking which may affect fish or fish habitat. The system also is used to satisfy Habitat Management's responsibilities for registering information on those projects

that require an environmental assessment under the CEAA on the federal environmental assessment index, which is accessible by the public via the internet.

Achievements during the period included:

- The addition of 118 new HRTS users, bringing the total number to approximately 450;
- Completion of a comprehensive system review and preparation of a 3-4 year development plan to improve the system. The review involved consultation with approximately 200 front-line users at roundtable sessions held in all regions. The results were reviewed at a national joint application development session held in May 2000 with representatives (biologists and administrators) from all regions;
- Implementation of Phase 1 of the development plan with the release of Version 4.0 of the HRTS. Version 4.0 incorporated the structural change related to project roll-up, added national definitions and documentation (accessible from within the system) related to data-entry and included some of the new features and enhanced functions identified by users; and
- Initiation of Phase 2 of the development plan with a second national roundtable. A second 3-day national roundtable/joint application development session took place in February 2001 with representatives from each region.

Regional Activities Highlights

Examples of regional activities in this area during FY 2000-2001 are highlighted below. Details are provided in Annexes 3-7.

Newfoundland

- Issued an electronic version of a Freshwater Habitat Inventory for Insular Newfoundland and continued work on the Stream Crossing Inventory Project; and
- Began development of an electronic photo database and created a regional habitat management intranet website.

Maritimes

- Continued development of an electronic photo database for the region; and
- Conducted fishery resource mapping off of Cape Breton in support of information requirements for the review of proposed Cape Breton oil and gas development.

Laurentian

- Responded to more than 100 information requests from the Fish Habitat Management Information System (FHMIS), a geomatics information system covering the coastal areas of the marine St. Lawrence and northern Quebec; and
- Updated the FHMIS incorporating new data on the marine environment and changes in resource use patterns, obtained from surveys of fishermen, consultations with experts, literature reviews and field inventories.

Central and Arctic

- Initiated a GeoConnections Access Program Content and Connections 2000 project in Ontario to connect DFO's National Habitat Referral Tracking System (HRTS) with the geospatial data warehouses of Land Information Ontario, the Natural Resource Values Information System (NRVIS), and the Conservation Authorities;
- Launched an intranet web-based mapping tool to provide an effective means of integrating multiple spatial data sources;
- Continued development on a fish habitat/agricultural drains Geographical Information System layer for its eventual inclusion into the NRVIS database for Ontario; and
- Supported efforts to develop an interactive web-based software program, the Habitat Suitability Matrix, which can quantify the net loss/gain of productive capacity of fish habitat caused by infilling projects in the Great Lakes.

Pacific

- Worked with the provincial government under the *Canada-BC Agreement on the Management of Pacific Salmon Fisheries Issues* on three products for BC fisheries management: the Fisheries Data Warehouse; Fisheries Project Registry; and Fish Wizard.

7. Program Management

Sound program management is critical to strengthening the Habitat Management Program. Program management tasks include business and work planning, training, managing financial and human resources and tracking and reporting on program performance.

National Headquarters

National Training Program

A national training program on habitat management is a key element in efforts to promote improved efficiency and national consistency in habitat decision-making. Given the scope of the program's responsibilities, training has long been a key challenge for the Habitat Management Program.

A Blueprint Initiative team on training found that regional training courses and materials varied widely, and that there was limited potential for the regional materials to form the basis of new national courses. The team also found that there was a need to match training content and techniques to the needs of different DFO audiences, particularly new staff, and concluded that core or introductory habitat management and environmental assessment courses were the first priority.

The team coordinated preparation of a National Training Program identifying the skills and core competencies needed in most of the program's positions. Three introductory training modules were developed, covering habitat management, legal aspects of fish habitat

protection, and the identification of specialized training (e.g., compensation, cumulative effects assessment, public consultations, and expert witness).

Performance Management Framework

Performance measurement is a valuable tool for building a more effective, transparent and accountable organization. It can help determine where the program is meeting its objectives and where adjustments are necessary. The Blueprint Initiative team on performance management developed a performance management framework identifying goals, objectives, outputs and expectations, and associated performance indicators for each activity. The team also concluded that raising awareness and understanding of the value of program performance management would be important tasks in strengthening the foundation of the national program.

An Action Plan for Developing Effective Partnerships

A key challenge for the program is developing effective partnerships to get the most value-added results, given budgetary constraints and the vast range of potential partners.

A Blueprint Initiative team identified the need for formal partnership agreements that spell out objectives and roles and responsibilities and shared accountabilities. It also recommended that the program establish a national coordinating committee, or centre of expertise, to ensure greater consistency in the development, negotiation and implementation of co-operative arrangements with partners.

Of special concern is the challenge of strengthening cooperative arrangements with provincial agencies delivering habitat management programs and services. A Blueprint Initiative team looking at provincial partnerships concluded that, while there is only one formal cooperative agreement on fish habitat with a province now in place, there is a solid foundation for future agreements with the provinces in the form of the many productive, informal working relationships between DFO habitat management staff and provincial agencies at the regional and local office levels.

Canada's education community can be another important partner for the delivery of Habitat Management Program activities related to public awareness, education and stewardship. However, education in Canada has undergone dramatic restructuring and resource cutbacks in recent years, resulting in a reduced capacity to take on new initiatives. A Blueprint team on education concluded that DFO must not only work in close collaboration with the education sector, but also with other government agencies at all levels, non-governmental organizations and the private sector so that, together, efforts will be focused on increasing teacher knowledge and increasing the demand by teachers and students for (and access to) quality education materials related to sustainability and stewardship.

In support of these objectives, the Blueprint teams developed:

- a Draft "how-to" Partnering Kit to assist Habitat Management staff in negotiating partnering arrangements, including model agreements, best practices for maintaining partnerships, an evaluation protocol, and a review of partnering options;
- a Draft Framework for Provincial Cooperative Agreements, including a set of guiding principles; and
- a Generic memorandum of understanding to be used in negotiating future partnering arrangements with the provinces, industry and non-governmental organizations.

Regional Activities Highlights

Examples of regional activities in this area during FY 2000-2001 are highlighted below. Details are provided in Annexes 3-7.

Newfoundland

- Developed and presented a training module for Fishery Officers aimed at increasing awareness and understanding of fish habitat and to assist them in the delivery of the Habitat Program.

Maritimes

- Upgraded staff skills through training courses in consistent enforcement, legal procedures and powers associated with Inspector or Guardian status (under s.36 of the *Fisheries Act*), and occupational health and safety.

Central and Arctic

- Developed customized Provincial Overview modules and Referral Process modules for new DFO staff in Manitoba, Saskatchewan and Alberta; and
- Prepared five training modules to improve the delivery of the habitat program in Ontario, including a Fluvial Geomorphology Training Course, an Aquatic Habitat and Development Impacts Module, an Advanced Habitat Training Module, a Provincial Overview Module and an eight-week Interchange Fishery Officer Training Module.

Pacific

- Implemented an integrated training program on compliance monitoring and enforcement, emphasizing the role of teamwork and skills development for Habitat Management staff, fishery officers, and research scientists.

Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

Rapport Annuel au Parlement

sur

L'administration et l'application des dispositions de la Loi sur les pêches relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution

Ministère des Pêches et des Océans

Direction de la gestion de l'habitat

pour la période allant du

1er avril 2000 au 31 mars 2001

Canada

ADMINISTRATION ET APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA *LOI SUR LES PÊCHES* RELATIVES À LA PROTECTION DE L'HABITAT DU POISSON ET À LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

Publié par :

Direction générale des Communications
Pêches et Océans Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

©Sa majesté la Reine du Chef du Canada 2003
N° cat. Fs1-57/2001
ISBN 0-662-67300-X

Site web : http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/reports-rapports/ann00/index_f.asp

Imprimé sur du papier recyclé

Minister of
Fisheries and Oceans

Ministre des
Pêches et des Océans

Ottawa, Canada K1A 0E6

JAN 2 4 2003

Monsieur William Corbett
Greffier de la Chambre des communes
Pièce 228-N, édifice du Centre
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
KIA OA6

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 42.1 de la *Loi sur les pêches*, j'ai l'honneur de vous présenter, dans les deux langues officielles, le rapport annuel sur l'administration et l'exécution des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution pour l'exercice financier 2000-2001.

Conformément aux exigences de la Loi, ces exemplaires doivent être déposés à la Chambre des communes et pour fins de références devant le Comité permanent des Pêches et des Océans.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Robert G. Thibault

Pièces jointes

Canada

Minister of
Fisheries and Oceans

Ministre des
Pêches et des Océans

Ottawa, Canada K1A 0E6

JAN 2 4 2003

Monsieur Paul Bélisle
Greffier du Sénat
Pièce 183-S, édifice du Centre
Sénat
Ottawa (Ontario)
K1A OA4

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 42.1 de la *Loi sur les pêches*, j'ai l'honneur de vous présenter, dans les deux langues officielles, le rapport annuel sur l'administration et l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution pour l'exercice financier 2000-2001.

Ces exemplaires doivent être déposés au Sénat, conformément aux exigences de la Loi.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Robert G. Thibault

Pièces jointes

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

- Fondement juridique de la conservation de l'habitat du poisson 1
- Politique de gestion de l'habitat du poisson 3
- Le Programme national de gestion de l'habitat 4
- Renouvellement du programme 5

1. Activités réglementaires 6

1.1 Examen des propositions de développement (soumissions) 7
1.2 Conformité et application des règlements 11
1.3 Dispositions relatives à la prévention de la pollution 12
1.4 Évaluation environnementale des projets importants 14
1.5 Règlements, politiques et directives 16

2. Planification des eaux douces et des océans 18
3. Mise en valeur de l'habitat 20
4. Approche communautaire et intendance 21
5. Soutien scientifique 24
6. Gestion de l'information 26
7. Gestion de programme 28

Annexes *

Annexe 1	Dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat et à la prévention de la pollution
Annexe 2	Liste des principales activités de gestion de l'habitat du poisson au Canada
Annexe 3	Région de Terre-Neuve
Annexe 4	Région des Maritimes
Annexe 5	Région Laurentienne
Annexe 6	Région Centre et Arctique
Annexe 7	Région du Pacifique
Annexe 8	Administration et application des dispositions de prévention de la pollution par Environnement Canada

Tableaux

Table 1	Liste des équipes de l'initiative du Plan directeur de l'habitat	6
Table 2	Relevé des soumissions portant sur l'habitat	10
Table 3	Autorisations et avis rapportés	10
Table 4	Relevé des activités d'application du MPO	12
Table 5	Condamnations prononcées en vertu de la *Loi sur les pêches*	12
Table 6	Évaluations environnementales par région du MPO	14

*Voir < http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/reports-rapports/ann00/index_f.asp > pour Annexes.

Introduction

L'article 42.1 de la *Loi sur les pêches*[1] exige que le ministre des Pêches et des Océans soumette un rapport annuel au Parlement sur l'administration et l'application des modalités de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution. Ce document constitue le rapport de l'exercice 2000-2001 (du 1er avril 2000 au 31 mars 2001) et de plus amples information est disponible en annexes sur le site internet.

Dans la section d'introduction, on présente:

- un aperçu du fondement juridique de la conservation et de la protection de l'habitat du poisson;
- un sommaire de la *Politique de gestion de l'habitat du poisson* du ministère des Pêches et des Océans (MPO);
- un aperçu du mandat et des opérations du Programme de gestion de l'habitat du MPO.

Le reste du rapport souligne les activités et les résultats du Programme national de gestion de l'habitat du MPO, qui visent l'atteinte des objectifs de la *Politique de gestion de l'habitat du poisson* [2]. Les activités nationales et régionales sont mises en évidence dans les sept activités principales:

1. Activités réglementaires;
2. Planification des eaux douces et des océans;
3. Mise en valeur de l'habitat;
4. Approche communautaire et intendance;
5. Soutien scientifique;
6. Gestion de l'information;
7. Gestion de programme.

Les annexes, qui contiennent les détails des activités régionales et nationales, peuvent être consultées sur le site Web du MPO, à l'adresse suivante:
< http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/reports-rapports/ann00/index_f.asp >.

Fondement juridique de la conservation et de la protection de l'habitat du poisson

Le gouvernement fédéral applique la *Loi sur les pêches* pour s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles envers « la pêche côtière et la pêche intérieure ». La Loi contient des dispositions qui permettent au gouvernement fédéral de prendre les décisions concernant la conservation et la protection de l'habitat du poisson qui sont essentielles au maintien des ressources halieutiques marines et dulçaquicoles qui donnent aux Canadiens

---

1 Voir < http://lois.justice.gc.ca/fr/F-14/index.html >.

2 On trouvera le texte intégral de la *Politique de gestion de l'habitat du poisson* sur le site Web suivant : < http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/legislation-lois/policies/fhm-policy/index_f.asp >.

d'importants avantages économiques, sociaux et environnementaux. D'autres dispositions de la *Loi sur les pêches* autorisent le Ministre à désigner des inspecteurs et des analystes, à définir les pouvoirs des inspecteurs (de pénétrer dans certains endroits, d'y effectuer des recherches et de prescrire des actions préventives, correctives ou de nettoyage), à préciser les délits et les pénalités, et à déterminer les responsabilités dans les cas de rejets de substances nocives dans l'environnement.

Selon la *Loi sur les pêches*, l'habitat du poisson est définit comme « les frayères, aires d'alevinage, de croissance et d'alimentation et routes migratoires dont dépend, directement ou indirectement, la survie des poissons. »

On considère généralement que la *Loi sur les pêches* est une pièce maîtresse de la législation canadienne concernant la protection de l'environnement aquatique. Elle contient une série de dispositions destinées à protéger les attributs physiques de l'habitat du poisson (dispositions de protection de l'habitat) et à contrôler la pollution des eaux que fréquente le poisson (dispositions de prévention de la pollution). L'annexe 1 de la *Loi sur les pêches* contient la liste des dispositions de protection et de prévention de la pollution de l'habitat.

L'article 35, qui constitue la principale disposition de la Loi relative à la protection de l'habitat, interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson à moins d'y être autorisé par le ministre des Pêches et des Océans ou par un règlement en vertu de la Loi:

(1) « Il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson. »
(2) « Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux personnes qui détériorent, détruisent ou perturbent l'habitat du poisson avec des moyens ou dans des circonstances autorisés par le ministre ou conformes aux règlements pris par le gouverneur en conseil en application de la présente loi. » art.35, *Loi sur les pêches*.

L'article 36, qui constitue la principale disposition de la Loi relative à la prévention de la pollution, interdit à quiconque de rejeter une substance nocive dans des eaux où vivent des poissons sans y être autorisé par la réglementation, en vertu de la *Loi sur les Pêches* ou de toute autre loi fédérale.

L'administration des dispositions de la *Loi sur les Pêches* relatives à la prévention de la pollution relève d'Environnement Canada. L'article 36 lui confère l'autorité de désigner les substances nocives, d'établir les limites de leur déversement dans l'environnement, de créer des règlements et de désigner ceux qui peuvent attribuer des autorisations propres à certains sites et déterminer les conditions dans lesquelles ces autorisations peuvent être attribuées. Les règlements autorisant certains rejets ont été établis en vertu de l'article 36 (par ex., les effluents des usines de pâtes et papiers et des mines de métaux).

(3) « Sous réserve du paragraphe (4), il est interdit d'immerger ou de rejeter une substance nocive -- ou d'en permettre l'immersion ou le rejet -- dans des eaux où vivent des poissons, ou en quelque autre lieu si le risque existe que la substance ou toute autre substance nocive provenant de son immersion ou rejet pénètre dans ces eaux. »
art.36, *Loi sur les pêches*.

Politique de gestion de l'habitat du poisson

La *Loi sur les Pêches* confère au Ministère des pouvoirs étendus pour qu'il assure la conservation et la protection de l'habitat du poisson. Le MPO se base sur la *Politique de gestion de l'habitat du poisson* (la Politique de l'habitat) pour administrer les dispositions de la Loi concernant la protection de l'habitat. La Politique de l'habitat, établie en 1986, contient un ensemble de stratégies réglementaires et proactives qui soutiennent les concepts de développement durable et de gestion des écosystèmes. Elle s'applique également aux dispositions de prévention de la pollution de la Loi appliquées par Environnement Canada.

L'objectif global de la Politique de l'habitat est de « renforcer la capacité productive naturelle des habitats des ressources halieutiques de la nation » (c'est-à-dire de réaliser un « gain net » en habitat du poisson) grâce à la conservation, à la restauration et à la mise en valeur de l'habitat du poisson.

Dans la Politique de l'habitat, on reconnaît que d'autres secteurs de l'économie convoitent légitimement des ressources hydriques et on encourage l'adoption d'une approche de planification intégrée, destinée à assurer la protection et la conservation de l'habitat du poisson tout en permettant l'utilisation des ressources hydriques à d'autres fins.

Un élément-clé de la Politique de l'habitat est le principe directeur d'« aucune perte nette de la capacité de production des habitat ». Lorsqu'il examine des plans de mise en valeur en vue d'accorder une autorisation en vertu de l'art. 35(2) de la *Loi sur les Pêches*, le MPO applique le principe directeur d'« aucune perte nette », de manière à ce que les inévitables pertes d'habitat causées par la réalisation d'un projet, soient compensées par la restauration, le renouvellement ou la mise en valeur de l'habitat en question. Et si ces mesures ne suffisent pas à prévenir les pertes inacceptables d'habitat du poisson, la Politique de l'habitat prescrit que l'on refuse l'autorisation. En outre, lorsque les substances nocives font du tort au poisson ou endommagent son habitat, la compensation n'est pas une solution.

Une politique de conformité et d'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à l'habitat est présentement en cours d'élaboration et devrait être publiée au cours de l'exercice 2001-2002.

Le Programme national de gestion de l'habitat

Le mandat du Programme national de gestion de l'habitat est d'assurer la conservation et la protection de l'habitat du poisson pour soutenir les ressources halieutiques des eaux intérieures et marines du Canada. À la suite de la promulgation de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*[3] en 1995, le mandat du Programme a été étendu à l'évaluation environnementale des propositions de développement nécessitant des décisions réglementaires en vertu des lois appliquées par le Ministère.

L'exécution du programme comprend sept activités principales de gestion de l'habitat (Réglementation, Planification des eaux douces et des océans, Mise en valeur de l'habitat, Approche communautaire et intendance, Soutien scientifique, Gestion de l'information et Gestion des programmes), et requiert la collaboration d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, des peuples autochtones, des organisations non gouvernementales et de l'industrie.

Les activités liées à la conformité et à l'application des lois sont confiées à des agents des pêches en vertu du Programme de conservation et de protection du MPO. Le soutien scientifique, qui comprend la recherche, et les activités et conseils scientifiques, est assuré par les scientifiques du Programme des sciences environnementales et du secteur des Sciences du MPO. Les autres activités relèvent du Programme de gestion de l'habitat du secteur des Océans.

Les activités réglementaires du programme comprennent l'examen des propositions de développement (soumissions) et la conduite d'évaluations environnementales, en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE), précédant la prise de décision en vertu de l'art.35 de la *Loi sur les pêches,* ou la délivrance de permis, en vertu de *la Loi sur la protection des eaux navigables* (LPEN) ou de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (LONÉ).

Le personnel de l'administration centrale nationale est chargé de la coordination globale des activités d'exécution du programme. Il fournit l'orientation de la politique nationale, et offre des conseils stratégiques et liaison aux autres secteurs ministériels, aux ministères fédéraux, ainsi qu'à l'industrie et aux organisations non gouvernementales nationales.

L'exécution des activités journalières du programme est confiée au personnel qui travaille dans plus de 60 bureaux ministériels répartis dans les cinq régions suivantes: Pacifique (réunissant la Colombie-Britannique et le Yukon); Centre et Arctique (réunissant les provinces des Prairies, l'Ontario, les territoires du Nord-Ouest et le Nunavut); Laurentienne (le Québec); Maritimes (réunissant le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard); et Terre-Neuve (réunissant Terre-Neuve et le Labrador). (Voir la carte.)

---

3 Pour plus de détails, voir < http://lois.justice.gc.ca/fr/C-15.2/index.html >.

Renouvellement du programme

(Voir Annexe 2 pour les détails.)

Durant l'exercice 2000-2001, le MPO a poursuivi son initiative élargie en vue d'améliorer l'exécution du Programme national de gestion de l'habitat.

Trois mesures principales ont été à la base du renouvellement du programme:

- le Plan directeur national de l'habitat pour améliorer l'exécution du programme;
- un financement fédéral annuel de 28 MS pour renforcer la capacité réglementaire du programme pour protéger l'habitat du poisson dans les provinces intérieures et accroître la capacité actuelle d'activités proactives dans l'Est du Canada; et
- l'examen quinquennal de la LCÉE.

L'initiative de mise en œuvre du Plan directeur national de l'habitat est une réponse directe au Plan stratégique du Ministère visant à « rétablir la confiance et la crédibilité, renouveler les mandats et améliorer l'efficacité organisationnelle ».

Par l'initiative du Plan directeur, qui est basée sur les recommandations accompagnant une étude nationale indépendante des soumissions réalisée en 1999, on cherche à déterminer et à mettre en œuvre les étapes de plans à court et à long termes visant à améliorer l'efficacité, l'efficience et la cohérence du Programme de gestion de l'habitat. Dans les étapes en question, on vise à:

1. *rationaliser le processus d'examen et d'approbation des soumissions de développement* afin de réduire les délais et de permettre au personnel du programme de se concentrer sur les projets qui présentent un plus grand risque pour l'habitat du poisson;
2. favoriser une *cohérence nationale* plus grande dans l'élaboration et l'application des politiques du programme et les procédures, les pratiques et les services qui s'y rattachent;
3. adopter une *approche plus équilibrée* entre les activités réglementaires et les activités proactives, dans l'application de la Politique de l'habitat;
4. intensifier la collaboration et la responsabilisation en élaborant et en appliquant, par le truchement de *partenariats*, les politiques du programme de gestion de l'habitat et les procédures, les pratiques et les services qui s'y rattachent.

Au cours de cette initiative, 14 équipes de projet du Plan directeur ont été créées pour traiter les exigences prioritaires, déterminées par les quatre objectifs (voir Tableau 1).

L'initiative du Plan directeur a été mise en œuvre en trois phases, entre novembre 1999 et mars 2000, de sorte que les équipes (et l'ensemble de l'effectif du projet) ont pu préparer et accomplir leurs activités suivant des étapes bien définies et pratiques.

Une partie importante des activités liées à l'initiative du Plan directeur de l'habitat a été consacrée à communiquer en temps opportun aux participants de l'initiative, au personnel ministériel et à la haute direction l'état d'avancement de l'initiative et les résultats obtenus. Pour ce faire, on a utilisé différents moyens comprenant un bulletin, un site web, une conférence nationale et des séances d'information.

Tableau 1
Liste des équipes de l'initiative du Plan directeur de l'habitat

Réglementation
1. Gestion du risque et rationalisation des soumissions
2. Dissuasion et application des règlements
3. Directives

Planification et intendance
4. Planification intégrée des ressources
5. Intendance

Soutien au programme
6. Soutien scientifique à Gestion de l'habitat
7. « Boîte à outils » d'information
8. Stratégie de communication
9. Produits de communication

Gestion du programme
10. Gestion du rendement du programme
11. Formation

Partenariats
12. Structures des partenariats
13. Partenariats provinciaux
14. Partenariats officiels avec le secteur de l'enseignement

1. Activités réglementaires

Les activités réglementaires du Programme national de gestion de l'habitat du MPO comprennent :

1. l'examen des activités ou ouvrages proposés (les « soumissions ») qui risquent d'avoir un effet sur l'habitat du poisson;
2. les activités de conformité et d'application des lois, comprenant la surveiilance, l'examen et l'évaluation des infractions potentielles;
3. l'application des dispositions relatives à la prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches*;
4. l'évaluation environnementale des projets importants; et
5. l'élaboration de règlements, de politiques et de directives.

Carte 1 : (Les régions et bureaux du programme)

1.1 Examen des propositions de développement (soumissions)

L'examen des soumissions comprend l'examen et le traitement des informations relatives à une gamme étendue de propositions de projets qui touchent les eaux des pêcheries ou la proximité de celles-ci, transmises au MPO par le public, l'industrie ou les organismes gouvernementaux. Le MPO évalue la conformité de ces propositions de projets aux dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat (principalement l'art.35(1)) et donne son avis sur les exigences de conformité à la Loi. De plus, le personnel du programme doit appliquer la LCÉE aux projets qui requièrent des approbations réglementaires en vertu de la *Loi sur les pêches*, de la LPEN et de la LONÉ.

La gestion des soumissions représente une part très importante de la charge de travail qui incombe au personnel du Programme de gestion de l'habitat. Le nombre de soumissions a augmenté au fil des ans, en proportion avec l'augmentation de la population et la croissance de l'économie canadienne. Le personnel régional reçoit actuellement quelques 11 000 soumissions par an.

Administration centrale

Rationalisation du processus d'examen et d'approbation des soumissions de développement

Un des principaux objectifs de l'initiative du Plan directeur concernant l'habitat est de rationaliser le processus d'examen et d'approbation des projets de développement qui touchent les eaux des pêcheries ou la proximité de celles-ci. En rationalisant et en normalisant la gestion des soumissions, le MPO deviendra plus efficace et plus efficient, car il pourra consacrer les ressources qui s'occupent actuellement des soumissions de routine – c'est-à-dire celles qui ne présentent presque aucun risque pour l'habitat – aux propositions de développement à plus haut risque et à des activités plus proactives.

Une équipe de l'initiative du Plan directeur concernant l'habitat a conclu qu'environ 70 % des soumissions reçues par le MPO ne présentent qu'un faible risque pour l'habitat et qu'on pourrait rationaliser leur gestion par les moyens suivants:

- en concluant des ententes de collaboration avec les partenaires provinciaux et les autres partenaires de la réglementation qui examinent également des projets de développement dans les eaux des pêches ou à proximité de celles-ci en vue d'évaluer la conformité de ces projets à la législation environnementale et d'émettre des approbations;
- en utilisant des technologies électroniques;
- en établissant, à l'intention des promoteurs, des directives nationales plus claires et plus cohérentes; et
- en resserrant la collaboration avec l'industrie et d'autres intervenants et promoteurs dans les domaines de la conservation et de la protection de l'habitat du poisson.

Les réalisations suivantes témoignent du progrès réalisé dans la rationalisation du processus d'examen des soumissions:

- *un cadre de normalisation des procédures et de politiques opérationnelles,* facilitant une prise de décisions plus rationnelle et cohérente dans le traitement des soumissions;
- *une proposition d'application en direct portant sur les soumissions,* qui permettra aux promoteurs de mieux présenter l'information qu'ils doivent soumettre, et au personnel, de gagner du temps et d'examiner plus rapidement les soumissions;
- *un plan de renforcement de l'apport scientifique dans l'élaboration des directives*, qui permettra d'accentuer l'aspect scientifique des directives de protection de l'habitat;
- *une mise à jour de la liste normalisée des travaux et entreprises,* qui servira à normaliser et à classer les risques que présentent les différents projets pour l'habitat; et
- *un meilleur accès aux directives et aux fiches de renseignements*: les directives et les fiches de renseignements, nouvelles ou révisées, seront disponibles dans les sites Intranet et Internet du programme de gestion de l'habitat afin de permettre au personnel et aux promoteurs de tout le pays d'y accéder facilement.

L'élaboration et la mise en place d'un prototype de demande de soumission en direct est une priorité absolue. Pour y arriver, le MPO collaborera avec les autres ministères fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec les organismes régionaux responsables de l'examen et de l'approbation des ouvrages dans les eaux des pêcheries ou à proximité de celles-ci.

Points saillants des activités régionales

Nous donnons ci-dessous des exemples d'activités régionales qui ont été accomplies dans le domaine, au cours de l'exercice 2000-2001. Les Annexes 3 à 7 contiennent des détails sur le sujet.

Le tableau 2 présente le nombre de soumissions (par catégorie d'ouvrages) qui ont été examinées par le MPO. Le tableau 3 présente le nombre d'autorisations qui ont été attribuées et d'avis qui ont été donnés par les régions.

Terre-Neuve

- Environ 77 % des 1 575 soumissions reçues par la Région concernaient les routes, les ouvrages côtiers et l'utilisation des terres; 8 % des soumissions portaient sur des ouvrages dans les eaux mêmes.
- Le personnel a donné son avis dans 973 cas; la Région n'a émis aucune autorisation pendant cet exercice.

Maritimes

- Les ouvrages routiers, côtiers et les ouvrages dans les eaux mêmes ont représenté 82 % des 1 319 soumissions reçues par la Région; les soumissions concernant l'aquaculture, au nombre de 98, comptaient pour 7 % du total.
- Le personnel a donné son avis dans 947 cas et a émis 27 autorisations au cours de l'exercice.

Laurentienne

- Plus de 50 % des 256 soumissions concernait des projets routiers et des ouvrages côtiers alors que les projets d'aquaculture et dans les eaux mêmes représentaient près de 17 % de ces soumissions.
- Le personnel a donné son avis dans 226 cas et a émis 35 autorisations au cours de l'exercice.

Tableau 2
Relevé des soumissions portant sur l'habitat : exercice 2000-2001

RÉGION	Aquaculture	Foresterie	Ouvrages dans les eaux mêmes	Utilisation des terres	Mines	Pétrole	Routes	Ouvrages côtiers	Gestion des eaux	Autres *	Total
Terre-Neuve	71	76	137	407	19	6	421	386	3	49	**1 575**
Maritimes	98	3	421	27	14	18	355	306	10	67	**1 319**
Laurentienne	19	1	23	10	1	1	32	97	53	19	**256**
Centre et Arctique	1	20	818	174	116	476	583	902	105	187	**3 382**
Pacifique	64	873	645	687	566	25	468	725	137	234	**4 424**
TOTAL	**253**	**973**	**2 044**	**1 305**	**716**	**526**	**1 859**	**2 416**	**308**	**556**	**10 956**

***Note** : sous la rubrique « Autres », on classe les soumissions relatives à des ouvrages dans les catégories suivantes : substances nocives, matières dangereuses, gestion des océans, rejets en mer, projets énergétiques, chemins de fer, recherche, et activités sismiques.

Tableau 3
Autorisations et avis rapportés : exercice 2000-2001

RÉGION	Autorisations	Avis fournis au promoteur ou à d'autres *	TOTAL
Terre-Neuve	0	973	973
Maritimes	27	947	974
Laurentienne	35	226	261
Centre et Arctique	323	2 375	2 698
Pacifique	52	1 858	1 910
TOTAL	**437**	**6 379**	**6 816**

* Sous la rubrique « Avis fournis au promoteur ou à d'autres », on classe les avis écrits aux organismes fédéraux, provinciaux/territoriaux/autres, les lettres concernant les avis aux promoteurs, les mesures d'atténuation transmises aux organismes d'émission des permis et les lettres d'approbation. Le rapport 2000-2001 contient également les avis fournis à la Garde côtière canadienne sur les permis LPEN.

Centre et Arctique

- La majorité des 3 382 soumissions reçues par la Région concernait des projets d'ouvrages côtiers et d'ouvrages dans les eaux mêmes (51 % en tout); venaient ensuite les projets routiers (17 % du total) et les projets pétroliers (14 %).
- Le personnel a émis 323 autorisations et a donné son avis dans 2 375 autres cas.

Pacifique

- Les projets touchant la foresterie ont représenté environs 20 % des soumissions reçues par la Région, dont le nombre dépassait 4 400; le reste des soumissions était distribué presque uniformément entre les ouvrages côtiers, l'utilisation des terres, les ouvrages dans les eaux mêmes, les mines et les routes.
- La Région a émis 52 autorisations et a fourni son avis dans 1 848 autres cas.

1.2 Conformité et application des règlements

La Direction de la conservation et de la protection (C&P) du MPO est chargée de surveiller la conformité à la législation et aux règlements en ce qui concerne la conservation et la protection des ressources halieutiques et de l'habitat du poisson. Le ministre des Pêches et des Océans nomme des agents des pêches et leur assigne la tâche de faire respecter les règlements et les plans de gestion des pêches ainsi que les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat. Les activités d'application des règlements et celles relatives à la conformité dont sont chargées les agents des pêches sont essentielles au programme de gestion de l'habitat et à la protection des habitats du poisson.

Administration centrale

Plan national de conformité et d'application dans le domaine de l'habitat

Un deuxième objectif majeur de l'initiative du Plan directeur est de rendre l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des pratiques et des services du programme – y compris dans les domaines de la conformité et de l'application – plus cohérentes sur le plan national.

Pendant l'exercice 2000-2001, une équipe de l'initiative a examiné les procédures existantes et futures, nationales et régionales, d'application du Ministère et a émis des recommandations en vue d'améliorer la coordination de la conformité et de l'application des règlements dans le domaine de l'habitat. L'équipe a conclu que, dans le programme de conservation et de protection du secteur Gestion des pêches, on devra fournir un effort dans les domaines de l'application et de la dissuasion, en collaboration avec les responsables des programmes équivalents des autres ministères fédéraux et organismes provinciaux. L'équipe a également examiné la faisabilité de plusieurs nouveaux mécanismes de dissuasion, comprenant un système national de contraventions et des possibilités de condamnation par les tribunaux.

En vue d'instaurer des procédures de surveillance de la conformité et d'application cohérentes dans l'ensemble du Canada, l'équipe a élaboré un *plan national de conformité et d'application dans le domaine de l'habitat* comprenant une base de données nationale et un bulletin sur l'application des règlements dans le domaine de l'habitat.

Points saillants des activités régionales

Le tableau 4 présente la gamme des activités d'application réalisées par le MPO et Environnement Canada au cours de l'exercice 2000-2001. Le tableau 5 présente, par région, les 73 condamnations rapportées pendant cette période qui ont été prononcées en vertu des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à l'habitat. Les Annexes 3-7 contiennent les détails.

Tableau 4
Relevé des activités d'application du MPO
Exercice 2000-2001

RÉGION	Avertissements	Accusations	Accusations en instance
Terre-Neuve	10	4	1
Maritimes	12	12	22
Laurentienne	5	17	10
Centre et Arctique	23	20	18
Pacifique	112	56	163
Environnement Canada	121	8	0
TOTAL	283	117	214

Tableau 5
Condamnations prononcées en vertu de la *Loi sur les pêches*
Exercice 2000-2001

RÉGION	35(1)	36(3)	38(6)	TOTAL
Terre-Neuve	3	0	0	3
Maritimes	4	0	0	4
Laurentienne	0	0	0	0
Centre et Arctique	4	15	3	22
Pacifique	14	8	5	27
Provinces				
➢ Québec	0	0	0	0
➢ Colombie-Britannique	1	4		5
Environnement Canada	0	12	0	12
TOTAL	26	39	8	73

1.3 Dispositions relatives à la prévention de la pollution

Dans cette section, on décrit les points saillants des activités d'Environnement Canada (EC) relatives à l'application de la *Loi sur les pêches* pendant l'exercice 2000-2001. L'annexe 8 contient les détails de ces activités.

Secteur municipal

EC collabore avec les différents paliers de gouvernement et les groupes d'intérêts relativement au traitement des enjeux liés aux effluents des eaux usées municipales. En janvier 2001, un forum national a permis aux participants d'échanger leurs idées et de fournir des exemples des meilleures pratiques utilisées pour régler les problèmes que suscitent les effluents des eaux usées municipales au Canada. De plus, les participants à la première Réunion multilatérale sur la Gestion des effluents des eaux usées municipales (EEUM) au Canada, qui s'est également tenue en janvier 2001, ont exprimé le désir de collaborer à la

résolution des problèmes posés par les eaux usées municipales. Le groupe a également établi la nécessité d'adopter une approche de gestion globale de cette question.

Usines de pâtes et papiers

Au cours de l'exercice 2000-2001, EC a consulté les intervenants sur les modifications proposées au Règlement sur les effluents des usines de pâtes et papiers et a ensuite achevé l'ébauche de ces modifications, dans lesquelles on propose de supprimer les clauses qui ne s'appliquent plus, de rationaliser le texte et de clarifier l'intention et le contenu du Règlement. Les modifications proposées n'affaibliront pas la sévérité des limites imposées actuellement aux déversements.

Protection de la qualité de l'eau des mollusques

Au cours de l'exercice 2000-2001, les activités liées au Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM) ont comporté les études nécessaires à la classification de 21 nouvelles zones de récolte de mollusques, menées en vertu d'ententes de partage des coûts conclues avec les intervenants, et la ré-évaluation de 326 secteurs ou sites, comme l'exige le processus d'évaluation du risque en vertu du PCCSM.

Inspections

Durant l'exercice 2000-2001, le nombre total d'inspections a augmenté de 20 %, passant de 2 825 à 3 353. En plus des inspections planifiées, les agents d'application d'EC désignés comme inspecteurs des pêches ont aussi effectué des inspections de déversements sur les lieux d'exploitation, inspecté des décharges et répondu à des plaintes et à des soumissions. Au cours de cet exercice, on a effectué au total 387 inspections de déversements sur place.

Ententes bilatérales

EC a poursuivi ses activités en vertu d'ententes bilatérales conclues avec l'Alberta et la Saskatchewan. Ces ententes prévoient le travail partagé concernant l'administration concertée de l'art.36 de la *Loi sur les pêches*. Les négociations entre EC et la Colombie-Britannique ont débuté au cours de l'exercice 2000-2001, mais la Colombie-Britannique a choisi de remplacer la précédente entente administrative liée à la *Loi sur les pêches* par une relation de travail concerté comprenant des inspections et autres activités conjointes.

1.4 Évaluation environnementale des projets importants

Administration centrale

Les décisions en vertu de certains articles de la *Loi sur les pêches*, en particulier le paragraphe 35(2), déclenchent, en vertu de la LCÉE, une évaluation environnementale. Dans le cas des projets pour lesquels le MPO doit prendre une décision en vertu de ces dispositions de la *Loi sur les pêches*, le ministère devient une autorité responsable et doit effectuer une évaluation environnementale conformément à la LCÉE et considérer des questions environnementales plus générales que celles associées aux seules dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat.

En plus des évaluations environnementales qui résultent de déclencheurs de la *Loi sur les pêches*, le Programme de gestion de l'habitat est également responsable des évaluations environnementales requises par suite de certaines décisions réglementaires en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables* (LPEN) ou de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (LONE), appliquées par la Garde côtière canadienne.

Les évaluations environnementales entreprises en vertu de la LCÉE (sous la forme d'examens préalables et d'études approfondies) exigent un grand niveau d'effort de la part du MPO. Comme indiqué au tableau 6, 762 évaluations environnementales ont débuté en 2000-2001 en vertu de la LPEN et de la LONE.

Le tableau 6 résume le nombre d'évaluations environnementales lancées, terminées et en cours dans chaque région en 2000-2001.

Tableau 6
Évaluations environnementales par région du MPO
Exercice 2000-2001

RÉGION	ÉE lancées [1]	ÉE en cours [2]	ÉE achevées [3]
Terre-Neuve	70	14	79
Maritimes	65	11	37
Laurentienne	68	40	57
Centre et Arctique	375	157	373
Pacifique	184	117	128
TOTAL	**762**	**339**	**674**

(1) commencées entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001
(2) commencées avant avril 2000 et inachevées ou annulées au 31 mars 2001
(3) commencées au cours des années précédentes ou au cours de l'exercice 2000-2001

Points saillants des activités régionales

Les points saillants des activités régionales dans ce domaine pour l'exercice 2000-2001 sont résumés ci-dessous. Les Annexes 3 à 7 donnent les détails de ces activités.

Terre-Neuve

- La Région a entrepris 70 évaluations environnementales, en a achevé 79 et en poursuivait 14; les projets comprenaient:
  - projets d'extraction minière tel que le Plan de gestion des résidus miniers du projet Carol et l'aménagement du puits Luce;
  - construction de ponts associée à divers aménagements linéaires à Triton Brook, Main River et Lower Humber River/Deer Lake Resort; et
  - exploitation pétrolière au large des côtes notamment le champ pétrolier White Rose.

Maritimes

- La Région a entrepris 65 évaluations environnementales, en a achevé 37 et en poursuivait 11 ; les projets comprenaient:
  - la mise en valeur de gisements pétroliers et gaziers;
  - la construction de routes; et
  - des projets d'aquaculture.

Laurentienne

- La Région a entrepris 68 évaluations environnementales, en a achevé 57 et en poursuivait 40 ; les projets comprenaient:
  - la construction d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique de 526 MW sur la rivière Toulnustouc;
  - une exploitation de mytiliculture (élevage de moules) dans la lagune de Havre-aux-Maisons, aux Îles-de-la-Madeleine; et
  - la construction de brise-lames et d'aires de mouillage à Umiujaq et Kangiqsujuaq, dans le nord du Québec.

Centre et Arctique

- La Région a entrepris 375 évaluations environnementales, en a achevé 373 et en poursuivait 157; les projets comprenaient:
  - la mine de diamants de Diavik, deuxième en importance au Canada, qui a reçu, en août 2000, l'approbation finale comprenant les autorisations en vertu de la *Loi sur les pêches*, accordée à la suite d'une étude exhaustive menée en vertu de la *LCÉE*, dont le MPO était l'Autorité responsable;
  - le déclassement de la mine d'uranium de Cluff Lake, en Saskatchewan;
  - un projet de récupération in-situ de sables bitumineux, d'une capacité de 140 000 barils par jour, dans la concession de Firebag située au nord de Fort McMurray; et
  - un projet de prélèvement d'eau de la rivière Tay, dans l'est de l'Ontario.

Pacifique

- La Région a entrepris 184 évaluations environnementales, en a achevé 128 et en poursuivait 117; les projets comprenaient:
  - des projets hydroélectriques tels que la centrale hydroélectrique de Aishihik, l'agrandissement du barrage Brilliant sur le canal Kootenay, et la centrale hydroélectrique de Kwoiek;
  - des projets miniers tels que la mine de Tulsequah Chief, la gravière et le port de Bella Coola;
  - des gazoducs;
  - d'autres activités industrielles pouvant avoir un effet sur l'habitat du poisson, telles qu'un pont flottant à quatre voies et un grand centre de congrès.

1.5 Règlements, politiques et directives

Administration centrale

Directives nationales cohérentes

Dans le cadre de l'effort fourni pour rendre les travaux du programme plus cohérents sur le plan national, une équipe de l'initiative du Plan directeur a terminé, au cours de l'exercice 2000-2001, une évaluation des 257 documents d'orientation utilisés actuellement par le MPO dans l'ensemble du pays. L'analyse a permis à l'équipe de déterminer les documents à conserver et ceux à réviser ou à retirer de la circulation, et lui a aussi permis de relever les lacunes.

Le travail de l'équipe a abouti aux réalisations suivantes:

- *un texte normalisé* pour les documents et les fiches de renseignements, afin de garantir la cohérence des explications portant sur les exigences de protection de l'habitat en vertu de la *Loi sur les pêches* et de la Politique de l'habitat;
- *une brochure d'informations générales* sur les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à l'habitat; et
- *une trousse d'information* sur les exigences de conformité à la *Loi sur les pêches* lorsqu'on travaille dans les eaux des pêcheries ou à proximité de celles-ci.

Les prochaines étapes comporteront l'exécution des tâches suivantes:

- élaborer des directives de protection de l'habitat cohérentes sur le plan national et s'appuyant sur des données scientifiques afin de combler les lacunes constatées;
- collaborer avec l'industrie afin de s'assurer que les codes de pratique, les normes et les pratiques de gestion du secteur privé sont conformes aux directives portant sur la protection de l'habitat;
- réviser les principaux documents de la politique de conservation et de protection (ex. DDP, lettres d'avis, mesures d'atténuation, compensation et autorisation, etc.); et
- établir les définitions standards et les principaux termes utilisés en gestion de l'habitat.

Examen quinquennal de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE)

On a tenu compte des nombreuses recommandations du MPO sur l'amélioration de la LCÉE dans le rapport du gouvernement et le projet de loi C-19, loi modifiant la LCÉE, qui ont été déposés au Parlement le 20 mars 2001. Dans ses recommandations, le MPO précisait notamment que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale devrait coordonner les évaluations environnementales et que les autres ministères devraient participer davantage à la mise en œuvre des mesures d'atténuation. On s'attend à ce que le projet de loi mette au moins un an avant de devenir loi.

Points saillants des activités régionales

Les points saillants des activités régionales dans ce domaine pour l'exercice 2000-2001 sont résumés ci-dessous. Les Annexes 3 à 7 contiennent les détails de ces activités.

Terre-Neuve

- Élaboration et publication d'un document sur les techniques de création et de restauration d'habitats dulçaquicoles, destiné à fournir aux organisations non gouvernementales, aux groupes communautaires et à l'industrie des exemples de techniques susceptibles d'être appliquées dans la Région de Terre-Neuve, dans le contexte des initiatives portant sur la compensation et sur l'amélioration et la mise en valeur de l'habitat.

Maritimes

- La Région a élaboré une politique de récupération du bois immergé, qui traite des questions d'habitat liées à la récupération du bois immergé dans les rivières et les lacs de la Nouvelle-Écosse, et qui a été appliquée par le ministère des Ressources naturelles de cette province.

Centre et Arctique

- La Région a ébauché, conjointement avec la province de l'Alberta, les directives concernant le lac End Pit en vue de faciliter la mise en valeur des lacs créés par les mines de charbon à ciel ouvert exploitées sur les contreforts des Northern East Slopes, en Alberta; et
- la Région a publié une mise à jour du protocole détaillant le processus de soumission relatif à l'habitat du poisson en Ontario, publication concertée de MPO, Parcs Canada et le ministère des Ressources naturelles et de la Conservation de l'Ontario, qui explique en détail les rôles et les responsabilités de chaque organisme, et présente le processus de soumission utilisé en Ontario pour les examens effectués en vertu de l'art. 35 de la *Loi sur les pêches*.

Pacifique

- La région a contribué à l'élaboration de procédures révisées de poursuites dans le domaine de l'habitat, d'une *Loi d'évaluation environnementale et socio-économique du Yukon*, de directives de la mise en valeur du milieu marin, des meilleures pratiques nationales de gestion de l'indemnisation de l'habitat et de la politique des sédiments contaminés.

2. Planification des eaux douces et des océans

Les activités du MPO, dans le domaine de la planification des eaux douces et des océans, visent à intégrer les objectifs du programme de l'habitat du poisson dans les exercices de planification des ressources. Grâce à la participation, on peut déterminer les problèmes reliés à l'habitat dès le début de la planification des projets et mettre en place des mesures d'atténuation permettant de prévenir les effets néfastes du projet sur le poisson et son habitat.

Administration centrale

Ébauche d'une stratégie nationale de planification intégrée des ressources

Dans le cadre de l'effort élargi, fourni en vue de mieux équilibrer les activités réglementaires et les activités proactives dans la mise en œuvre de la Politique de l'habitat, une équipe de l'initiative du Plan directeur a étudié les différents moyens de renforcer la capacité du programme qui permette d'entreprendre une planification intégrée des ressources (PIR). L'équipe a découvert que, si de nombreuses initiatives de PIR sont en cours, aux échelons fédéral, provinciaux et communautaires, elles n'englobent que rarement des objectifs concernant l'habitat du poisson, ce qui constitue autant d'occasions ratées. De plus, les activités de PIR manquent totalement de cohérence parmi les différentes régions du MPO. De plus les Régions partagent rarement leurs approches, leurs pratiques, leurs outils et leurs expériences réussies de PIR.

L'équipe a élaboré l'ébauche d'une stratégie nationale de PIR visant à établir des priorités dans ce domaine, à s'appuyer sur les partenariats existants, à promouvoir un dialogue national sur la PIR et à surveiller et évaluer les réalisations.

Point saillants des activités régionales

On a résumé ci-après les points saillants des activités régionales dans ce domaine, pour l'exercice 2000-2001. Les Annexes 3 à 7 contiennent les détails de ces activités.

Terre-Neuve

- La Région a collaboré avec les organismes fédéraux et provinciaux, l'industrie, les groupes autochtones et des ONG à l'élaboration de plans de gestion intégrée des

écosystèmes forestiers de sept districts de gestion des forêts, à Terre-Neuve et au Labrador; et
- la Région a participé aux exercices de planification urbaine et municipale visant à incorporer, dans la planification, des mesures appropriées de protection de l'habitat.

Maritimes
- La Région a participé à la Base des forces canadiennes Gagetown, au Nouveau-Brunswick, en partenariat avec le ministère de la Défense nationale, à l'élaboration d'une stratégie à long terme destinée à restaurer l'habitat et à atteindre les objectifs relatifs à l'habitat du poisson dans la zone; et
- on a appuyé les travaux du *James River Watershed Planning Board* en Nouvelle-Écosse (comprenant les partenaires de la ville d'Antigonish, de l'industrie, du public et des responsables de la réglementation) pour gérer le bassin versant pour la ville d'Antigonish dans le but de maximiser la qualité de l'eau et minimiser les répercussions sur le milieu du bassin versant.

Laurentienne
- Mise en œuvre d'un nouveau plan de conservation des écosystèmes dans le Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent qui couvre une superficie de 1 138 km^2; et
- Mise en œuvre de deux nouvelles initiatives communautaires de gestion intégrée des zones côtières aux Îles-de-la-Madeleine et à Gaspé.

Centre et Arctique
- Participation au Comité directeur du Programme des effets cumulatifs sur le bassin de la rivière Coppermine, dans l'Arctique de l'Ouest, en vue de trouver des approches novatrices d'intégration des décisions relatives à la gestion des eaux, dans un contexte de développement durable pour le bassin;
- Contribution à l'élaboration d'une ébauche de plan de gestion du bassin de Swan Lake, au Manitoba et en Saskatchewan, à propos duquel une consultation publique est prévue en 2002; et
- Participation à dix initiatives de planification intégrée des ressources, dans la région Ontario-Grands Lacs, axées sur les questions de gestion des ressources aquatiques en Ontario, comprenant les pêches et l'habitat du poisson et basées sur les bassins hydrographiques.

Pacifique
- Collaboration avec le personnel provincial et le personnel de BC Hydro à la concrétisation de la planification de l'usage des eaux dans les installations énergétiques de BC Hydro; et
- Participation aux initiatives de planification provinciales/régionales, liées à l'aquaculture, à la gestion des eaux usées municipales, à la gestion des eaux de ballast, et participation à la planification des mesures à prendre envers les espèces exotiques et dans les situations d'éco-urgence.

3. Mise en valeur de l'habitat

Le MPO cherche à obtenir un « gain net » de capacité de production de l'habitat du poisson en soutenant les communautés, les organisations de conservation et les organisations de bénévoles qui s'intéressent à la mise en valeur de l'habitat du poisson. Les initiatives concernent la réhabilitation de cours d'eaux, l'élimination ou le contrôle des espèces exotiques, l'enlèvement des obstacles dressés par l'homme et, en coopération avec Environnement Canada, la promotion de technologies de traitement des déchets.

Administration centrale

Le rôle de l'administration centrale est de soutenir les régions du MPO dans leurs activités de mise en valeur d'habitats tout en s'assurant que les projets sont conformes aux objectifs nationaux.

Points saillants des activités régionales

On a résumé ci-après les points saillants des activités régionales dans ce domaine, pour l'exercice 2000-2001. Les Annexes 3 à 7 contiennent les détails de ces activités.

Terre-Neuve

- Soutien de l'effort fourni par la Placentia Area Development Association en vue de conserver le passage du poisson sur la Northeast Placentia River; et
- Assistance technique à la Bay St. George South Development Association dans son effort pour rétablir l'habitat dégradé du poisson dans les cours d'eaux locaux.

Maritimes

- Coordination des activités d'un partenariat réunissant les gouvernements, l'industrie et les groupes communautaires qui tente de neutraliser l'acidité de la rivière Salmon River (Nouvelle-Écosse) en utilisant de la poussière de calcium provenant de fours rotatifs dont on se sert dans la fabrication du ciment;
- Partenariat avec le Groupe de surveillance du bassin de la Petitcodiac et les Sentinelles Petitcodiac Riverkeepers pour réaliser le projet de réhabilitation du bassin Halls Creek (Nouveau-Brunswick), en fournissant des conseils techniques sur l'enlèvement des débris dangereux, en effectuant une étude de l'habitat, en déterminant les sources de pollution et en dressant un plan de restauration; et
- Poursuite des travaux avec des partenaires de la communauté dans le projet pilote lancé en 1997 pour rétablir et gérer le bassin versant River Denys dans les lacs Bras d'Or en Nouvelle-Écosse ; les activités comportaient le rétablissement de l'habitat dans le cours supérieur du bassin versant par un groupe d'intendance; l'échantillonnage de l'eau, la cartographie de l'habitat et des relevés des rivages.

Laurentienne

- La région a poursuivi sa participation dans la mise en oeuvre du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, en soutenant le travail des comités côtiers qui s'efforcent de mieux connaître l'habitat du poisson; au cours de l'exercice 2000-2001, on a axé cet effort sur les marais et les herbiers côtiers;
- Les recherches ont repris dans le Saguenay en vue de découvrir la principale zone de frai de l'éperlan arc-en-ciel, afin de protéger plus efficacement cet habitat critique tout en assurant la survie de la pêche récréative d'hiver; et
- Aux Îles-de-la-Madeleine, un inventaire des ressources, des habitats et des stress environnementaux dans les lagunes a permis de rassembler l'information de base pour les consultations publiques qui ont conduit à la mise en place d'un processus de gestion intégrée.

Centre et Arctique

- La Région a collaboré avec les communautés locales, les offices de protection de la nature et le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario à plusieurs projets importants de mise en valeur, d'amélioration et de création d'habitats du poisson, comprenant le projet de restauration du chenal Elsie Creek, le projet de mise en valeur de l'habitat de Twenty Valley, le projet de restauration de Middle Maitland, et le projet de restauration de Blyth Creek; et
- La région a poursuivi son travail de restauration des habitats dégradés par l'exploitation des mines d'uranium – aujourd'hui déclassées – de Stanleigh et Denison, en Ontario, en retirant, par exemple, les structures qui gênaient le passage du poisson.

Pacifique

- La Région a entamé la cinquième année du Programme de restauration de l'habitat et de mise en valeur du saumon, a achevé 140 projets axés sur la restauration de l'habitat et l'intendance.

4. Approche communautaire et intendance

Le MPO encourage la participation des communautés dans l'élaboration des plans de gestion et d'intendance de l'habitat de même que dans les ententes de coopération avec l'industrie, les organisations non gouvernementales et les autres organismes gouvernementaux. Ceci dans le but d'améliorer le niveau de compréhension et d'action à l'égard des questions complexes qui lient les ressources halieutiques et leurs habitats.

Un élément important est la production de diverses ressources en coopération avec les intervenants et mises à la disposition des médias et du public, dans les écoles et à l'occasion de conférences, de séminaires, d'ateliers et de symposiums.

Administration centrale

Ébauche de plan d'action national d'intendance de l'habitat

On reconnaît depuis longtemps l'efficacité de l'intendance comme moyen d'engager les Canadiens dans la gestion durable de l'habitat du poisson. Une équipe de l'initiative du Plan directeur a découvert que, dans le programme national, l'intendance était incohérente, malgré quelques efforts couronnés de succès tels que le Programme de mise en valeur des salmonidés et le Programme de conservation et d'intendance de l'habitat dans la Région du Pacifique.

L'équipe en a conclu que, dans le programme, l'action devait désormais porter sur l'intendance dans six domaines: la communication; l'éducation et la sensibilisation; les partenariats; les ressources et la reconnaissance; et l'évaluation et les rapports.

La principale réalisation pour laquelle on peut créditer l'équipe est l'élaboration d'un *Plan d'action national d'intendance de l'habitat,* cadre qui propose l'adoption d'une approche cohérente de l'intendance de l'habitat du poisson dans l'ensemble du pays. On a déterminé les responsabilités nationales et régionales du MPO, qui doit pousser et aider les Canadiens à être responsables de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur des habitats pour le bénéfice des générations présentes et futures; et le plan comprenait la création sur l'internet de portails national et régionaux sur l'intendance des habitats, en vue de favoriser l'échange d'informations et d'expériences dans tout le Canada.

Points saillants des activités régionales

On a résumé ci-après les points saillants des activités régionales dans ce domaine, pendant l'exercice 2000-2001. Les Annexes 3 à 7 contiennent les détails de ces activités.

Terre-Neuve

- Exposés éducatifs dans les écoles et devant les groupes industriels locaux, en vue de faire découvrir l'habitat du poisson aux participants et de les sensibiliser à sa conservation, à sa restauration et à sa mise en valeur; et
- La Région a mené des consultations avec plusieurs organisations autochtones, gouvernementales, de bénévoles et d'utilisateurs des ressources avant de prendre des décisions sur les questions importantes touchant l'habitat du poisson à l'intérieur de plusieurs projets en cours, tels que le projet hydroélectrique du canal Granite, le Plan de gestion des résidus du projet Carol et la Route translabradorienne.

Maritimes

- Programmes publics d'information et d'éducation destinés à différents groupes comprenant des sociétés forestières, des universités et des propriétaires de bétail;

- Soutien au conseiller spécial du Ministère dans son travail portant sur le passage du poisson au pont-jetée de la rivière Petitcodiac Nouveau-Brunswick); et
- Direction des consultations publiques sur la proposition faite par la ville de Fredericton du franchissement de la rivière Saint John par des conduites d'eau et d'égout.

Laurentienne

- Soutien à Les Amis des Jardins de Métis, une organisation non gouvernementale, et l'école primaire Norjoli de Mont-Joli pour le développement, la production et la promotion d'activités et de matériel éducatifs de langue française sur la conservation du milieu marin, notamment le Saint-Laurent; et
- Consultation auprès d'intervenants clés de la région de Baie-Comeau pour obtenir leurs avis sur le plan préliminaire de gestion de la zone de protection marine de Manicouagan.

Centre et Arctique

- Direction de l'atelier « Travaux en bordure de l'eau » à Fort Simpson, Fort Liard et Inuvik visant à s'assurer que les entrepreneurs travailleront à la construction de routes, en hiver, dans le respect de la *Loi sur les pêches*;
- Participation au Groupe de travail sur la mise en valeur des ressources halieutiques de la rivière Kananaskis, en Alberta, qui s'occupe de proposer de nouveaux schémas de gestion du débit de la rivière Kananaskis pour pouvoir augmenter ses ressources halieutiques;
- Coordination et soutien des activités liées au programme d'intendance des bassins hydrographiques de la Saskatchewan, le *Saskatchewan Network of Watershed Stewards*, qui vise à encourager la participation du public à la gestion et à la protection des bassins hydrographiques; et
- Lancement du projet-pilote d'intandant des eaux, financé conjointement avec la Grand River Conservation Authority de l'Ontario, dans le but de surveiller les projets dans le bassin et d'aider le personnel du MPO en enquêtant sur les plaintes et les infractions possibles en vertu de l'art. 35 de la *Loi sur les pêches*.

Pacifique

- La Région a lancé une campagne d'information et d'éducation intensive du public, comprenant l'Habitat Enforcement News Bulletin et un site Internet, ainsi qu'un programme d'information du public présenté dans plus de 700 écoles et à des groupes publics et des communautés, grâce à des coordinateurs en éducation et à des conseillers communautaires;
- Début de mise en application de l'entente Canada-C.-B. de gestion de l'habitat du poisson, signée en juillet 2000 et visant à améliorer la coordination et la prestation des activités liées à la conservation, à la restauration et à la mise en valeur de l'habitat du poisson en C.-B.

5. Soutien scientifique

Des données scientifiques opportunes et pertinentes sont essentielles au renforcement du fondement et de la crédibilité du programme de soutien aux objectifs de la Politique de l'habitat.

Administration centrale

« Boîte à outils » scientifique pour la gestion de l'habitat

Une équipe de l'initiative du Plan directeur a constaté le besoin de mieux définir les rôles respectifs du programme des sciences environnementales du secteur des Océans et des programmes du secteur des Sciences, en ce qui concerne la gestion de l'habitat, et de mieux connaître ce qui empêche d'avoir recours à la science dans la prise de décision au sujet de l'habitat à l'intérieur du programme. Par exemple, la science devrait jouer un rôle plus important dans l'examen des soumissions par le MPO, dans l'élaboration de directives et dans les évaluations de la LCÉE.

L'équipe a créé une « boîte à outils » scientifique offrant un accès facile, par le truchement des sites intranet et internet sur l'habitat, à des articles, des documents, des directives et des feuilles de renseignements sur la gestion de l'habitat, crédibles sur le plan scientifique.

Points saillants des activités régionales

On a résumé ci-après les points saillants des activités régionales dans ce domaine, pendant l'exercice 2000-2001. Les Annexes 3 à 7 contiennent les détails de ces activités.

Terre-Neuve

- Réalisation de deux programmes de recherche élaborés en vue d'évaluer les effets de différents projets sur la productivité de l'habitat du poisson:
  - Une évaluation des caractéristiques de production d'un canal de compensation, construit dans le contexte du projet hydroélectrique de Rose Blanche; et
  - Une évaluation des structures d'habitats, incorporées dans la conception d'un projet de construction de route à Seal Cove River, et une enquête sur l'utilisation de l'habitat du poisson.

Maritimes

- Continuation, en collaboration avec l'industrie, de la surveillance des projets de compensation de Maritimes & Northeast Pipeline et d'autres projets de restauration de l'habitat; et
- Recherche sur les impacts des engins mobiles de pêche sur l'habitat du poisson; les impacts environnementaux de la pisciculture marine du saumon; le sort, la distribution et

les effets biologiques des contaminants dans les zones côtières; les impacts des activités extracôtières pétrolières et gazières sur le Gully (situé près de l'île de Sable).

Laurentienne

- Poursuite de la recherche sur les impacts causés par l'immersion de sédiments dragués sur les poissons et leurs habitats ainsi que sur la faune benthique. Ces travaux se poursuivent au site modèle de l'île Madame, situé dans le Saint-Laurent à environ 75 km en aval de la ville de Québec, qui constitue un habitat pour l'esturgeon noir et l'esturgeon jaune; les conclusions de l'étude devraient permettre l'élaboration de techniques destinées à améliorer la gestion des impacts de l'élimination des sédiments; et
- Première saison de travail pour évaluer les impacts de la pêche du pétoncle d'Islande sur l'habitat benthique du Saint-Laurent. La zone d'étude se trouve dans le secteur de l'île Rouge qui est située dans les limites du Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent; les conclusions permettront une gestion plus efficace de cette pêche tout en assurant la protection de l'environnement marin.

Centre et Arctique

- Collaboration avec l'Université d'Alberta sur plusieurs projets de recherche, comprenant une étude en vue de déterminer l'efficacité du remplacement de l'habitat, dans les chenaux creusés dans la toundra, et des essais en laboratoire sur des grilles à poisson pour débits élevés, destinées à protéger les poissons aux branchements des canaux d'irrigation; et
- Début de l'examen de 50 projets de ponceaux en Ontario, autorisés en vertu de l'art. 35(2) de la *Loi sur les pêches*, en vue de mesurer leur conformité et l'efficacité des mesures d'atténuation et de compensation adoptées.

Pacifique

- Surveillance d'une série d'activités, notamment le franchissement de cours d'eau poissonneux par des chemins forestiers, l'exploitation forestière à proximité de petits cours d'eau poissonneux, les installations côtières de manutention de billots, les sites de compensation de l'habitat, les rejets de dioxines et de furannes et les projets particuliers tels que le Programme de conservation des pêches de Nechako; et
- Travaux de recherche axés sur l'aspect scientifique de l'intendance et de la conservation, sur les effets des industries et sur le sort, la distribution et les effets biologiques des contaminants relativement à toute une gamme de milieux marins.

6. Gestion de l'information

Administration centrale

« Boîte à outils d'information » sur la gestion de l'habitat

L'information sur l'habitat, opportune et accessible, est essentielle si l'on veut atteindre tous les Canadiens pour les convaincre de l'importance de l'habitat du poisson et leur apprendre à le connaître, et ainsi améliorer le rendement du programme national.

Une équipe de l'initiative du Plan directeur a recommandé au MPO de constituer un groupe de gestion de l'information qui étudierait et mettrait en œuvre tous les projets d'information sur l'habitat et qui déterminerait les moyens de fournir les meilleurs services en direct aux intendants et aux promoteurs. L'équipe a également contribué à l'élaboration d'une « boîte à outils d'information » sur la gestion de l'habitat. La boîte à outils, qui sera offerte sur des sites intranet ou internet, constituera un moyen hautement efficace pour communiquer de l'information cohérente et crédible sur la gestion de l'habitat en ce qui concerne la législation et les règlements, des directives et des feuilles de renseignements, de la formation, des répertoires d'experts techniques, des profils d'espèces, des initiatives de participation communautaire, des ententes de partenariats et des trousses d'apprentissage. L'équipe a créé un prototype de boîte à outils et elle l'a testé au cours de l'exercice 2000-2001 et on a décidé que cette boîte à outils deviendrait les sites Intranet et Internet eux-mêmes plutôt qu'un élément des sites.

Système de suivi des dossiers touchant l'habitat (SSDH)

Le Système de suivi des dossiers touchant l'habitat (SSDH), lancé en 1994, a continué d'être raffiné en 2000-2001 comme système courant utilisé par les biologistes de l'habitat et les administrateurs partout au pays. Le système permet d'enregistrer l'information sur les projets ainsi que les mesures prises au sujet des demandes (projets référés) reçues par la Gestion de l'habitat, soit directement d'un promoteur soit indirectement d'un organisme provincial ou autre en ce qui concerne les projets ou les ouvrages qui peuvent nuire aux poissons ou à son habitat. En outre, le système permet à la Gestion de l'habitat d'assumer ses responsabilités d'inscrire l'information sur les projets qui exigent une évaluation environnementale en vertu de la LCÉE dans le répertoire fédéral des évaluations environnementales que le public peut consulter par internet.

Réalisations au cours de la période:

- Ajout de 118 nouveaux utilisateurs du SSDH pour un total d'environ 450;
- Achèvement d'un examen exhaustif du système et préparation d'un plan d'amélioration de trois à quatre ans. L'examen a compris la consultation d'environ 200 usagers au cours de tables rondes tenues dans toutes les régions. Les résultats ont

été examinés à une séance nationale mixte tenue en mai 2000 avec des représentants (biologistes et administrateurs) de toutes les régions;

- Mise en oeuvre de la Phase 1 du plan d'élaboration et installation de la version 4.0 du SSDH. La version 4.0 incorpore les changements structurels associés au projet, ajoute des définitions nationales et de la documentation (accessible du système) associées à l'entrée des données, et comprend de nouvelles caractéristiques et les fonctions perfectionnées déterminées par les utilisateurs; et
- Lancement de la Phase 2 du plan au moyen d'une deuxième table ronde nationale. Une deuxième table ronde/session mixte nationale a eu lieu en février 2001 et comprenait des représentants de chaque région.

Points saillants des activités régionales

On a résumé ci-après les points saillants des activités régionales dans ce domaine, pendant l'exercice 2000-2001. Les Annexes 3 à 7 contiennent les détails de ces activités.

Terre-Neuve

- Création d'une version électronique de l'Inventaire des habitats dulçaquicoles de la partie insulaire de Terre-Neuve et poursuite du travail portant sur le projet d'inventaire des passages de cours d'eau; et
- Début d'élaboration d'une base de données de photos électroniques et création d'un site web intranet régional de gestion de l'habitat.

Maritimes

- Poursuite de l'élaboration d'une base de données électronique de photos pour la région;
- Cartographier les ressources halieutiques au large du Cap-Breton pour répondre aux besoins d'information de l'examen du projet d'aménagement pétrolier et gazier au Cap-Breton.

Laurentienne

- La région a répondu à plus de 100 demandes de renseignements faisant appel au Système d'information sur la gestion de l'habitat du poisson (SIGHAP), un système d'information géomatique couvrant les zones côtières du Saint-Laurent marin et du nord du Québec; et
- Mise à jour régulière du SIGHAP afin d'inclure de nouvelles connaissances sur le milieu marin et les changements dans les patrons d'utilisation des ressources. Ces informations sont recueillies auprès des pêcheurs, lors de consultations d'experts, d'analyses documentaires et d'inventaires sur le terrain.

Centre et Arctique

- Lancement d'un projet portant sur le contenu du Programme d'accès GéoConnexions et Connexions 2000, en Ontario et visant à connecter le Système national de suivi des dossiers touchant l'habitat (SSDH) du MPO avec les entrepôts de données géospatiales de Land Information Ontario, du Natural Resource Values Information System (NRVIS), et des Conservation Authorities;

- Lancement d'un outil cartographique basé sur l'intranet, offrant un moyen efficace d'intégrer les multiples sources de données spatiales;
- Poursuite de l'élaboration d'une couche de données du Système d'information géographique, traitant des habitats du poisson et du drainage agricole, en vue de l'intégration éventuelle de cette couche dans la base de données du système d'information sur les valeurs des ressources naturelles de l'Ontario (NRVIS); et
- Soutien des efforts déployés en vue de créer un programme de logiciel interactif basé sur le web, appelé Matrice de pertinence de l'habitat, qui pourra quantifier le gain net ou la perte nette de capacité productive des habitats du poisson lors de l'exécution de projets dans les Grands Lacs.

Pacifique

- Travail, en collaboration avec le gouvernement provincial, en vertu de *l'Entente Canada-C.-B. sur les questions relatives à la pêche au saumon du Pacifique*, sur trois produits de gestion des pêches de la C.-B.: *the Fisheries Data Warehouse*; *Fisheries Project Registry*; et *Fish Wizard*.

7. Gestion de programme

Le renforcement du programme de gestion de l'habitat repose fortement sur une saine gestion. Les tâches de la gestion de programme comprennent la planification des activités et du travail, la formation, la gestion des ressources financières et humaines, le suivi des résultats du programme et les rapports.

Administration centrale

Programme national de formation

Pour que les efforts fournis en vue d'améliorer l'efficacité et d'atteindre une cohérence nationale dans les décisions prises dans le cadre du programme portent leurs fruits, il faut qu'ils soient soutenus par un programme national de formation en gestion de l'habitat. Compte tenu de l'étendue des responsabilités qu'implique le programme, la formation est, depuis longtemps, un des principaux défis associés au programme de gestion de l'habitat.

Une équipe de l'initiative du Plan directeur qui s'est penchée sur la formation a trouvé que les cours et les matières variaient considérablement d'une Région à l'autre et que bien peu de matières enseignées à l'échelon régional avaient une chance de servir de base à des cours nationaux. L'équipe a également trouvé qu'il était nécessaire d'harmoniser le contenu et les techniques de formation pour les adapter aux besoins globaux des différents auditoires du MPO, en particulier au nouveau personnel. L'équipe en a conclu que les cours d'introduction à la gestion de l'habitat et à l'évaluation environnementale étaient prioritaires.

L'équipe, qui a coordonné les activités de préparation d'un Programme national de formation, a commencé par déterminer les connaissances et les compétences qui s'avéraient essentielles dans la plupart des postes du programme. Elle a constitué trois modules préliminaires de formation, qui traitent de la gestion de l'habitat, des aspects juridiques de la protection de l'habitat du poisson, et de la détermination des besoins en formation spécialisée (par ex., la compensation, l'évaluation des effets cumulatifs, les consultations publiques, et les témoins experts).

Cadre de gestion du rendement

La mesure du rendement est un outil utile dans l'édification d'une organisation plus efficace, plus transparente et plus responsable. Elle permet de déterminer les secteurs dans lesquels le programme remplit ses objectifs et ceux dans lesquels il faut apporter des ajustements. Après avoir étudié la gestion du rendement, l'équipe de l'initiative du Plan directeur a créé un cadre de gestion du rendement qui précise les objectifs, les résultats et les attentes, les principales activités et les indicateurs de rendement qui sont associés à chaque activité. L'équipe a également conclu à la nécessité de relever le niveau de conscience et de connaissance de la valeur de la gestion du rendement du programme si l'on veut renforcer l'assise du programme national.

Un plan d'action pour conclure des partenariats efficaces

La conclusion de partenariats efficaces dans le but d'obtenir des résultats à forte valeur ajoutée est un des principaux défis à relever dans le programme, compte tenu des contraintes budgétaires et de la gamme étendue de partenaires possibles.

Selon une équipe de l'initiative du Plan directeur, il faut conclure des ententes de partenariats officielles qui précisent les objectifs, les rôles et le partage des responsabilités. Cette équipe a également recommandé que le Programme établisse un comité national de coordination, ou centre d'expertise, pour assurer une plus grande cohérence dans l'élaboration, la négociation et la conclusion d'ententes de partenariats.

Renforcer les ententes de coopération avec les organismes provinciaux s'occupant de programmes et services de gestion de l'habitat constitue donc une tâche particulièrement importante. L'équipe de l'initiative qui a approfondi la question des partenariats provinciaux est arrivée à la conclusion que la base d'ententes futures avec les provinces est déjà posée grâce aux nombreuses relations de travail informelles et productives entre le personnel de gestion de l'habitat du MPO et les organismes provinciaux, au niveau des bureaux régionaux et locaux.

La communauté canadienne de l'enseignement pourrait devenir un autre partenaire important dans la prestation des activités du Programme de gestion de l'habitat liées à la conscientisation du public, à son éducation et à la l'intendance de l'environnement. Mais, au Canada, l'éducation a subi ces dernières années une profonde restructuration et les

compressions des dépenses qui en ont résulté ont réduit sa capacité à entreprendre de nouveaux projets. Une équipe de l'initiative du Plan directeur qui a étudié le domaine de l'éducation en a conclu que le MPO devait non seulement travailler en collaboration étroite avec le secteur de l'éducation, mais aussi collaborer étroitement avec les organismes gouvernementaux à tous les niveaux, avec les organisations non gouvernementales et avec le secteur privé. Ainsi, on axera l'effort collectif sur l'amélioration des connaissances des enseignants, ce qui permettra à ceux-ci d'offrir un enseignement de meilleure qualité et incitera les étudiants à accéder à du matériel éducatif de qualité dans les domaines de la durabilité et de la gérance de l'environnement.

Pour soutenir cet effort, les équipes de l'initiative ont élaboré:

- Une ébauche de « trousse de partenariat » destinée à aider le personnel de gestion de l'habitat à négocier des ententes; cette trousse comprend des modèles d'ententes, les meilleures pratiques à observer pour entretenir un partenariat, un protocole d'évaluation et un examen des options de partenariat;
- Une ébauche de Cadre pour les ententes provinciales de coopération, comprenant un ensemble de principes directeurs; et
- Un protocole d'entente générique à utiliser dans les négociations d'ententes de partenariat avec les provinces, l'industrie et les organisations non gouvernementales.

Points saillants des activités régionales

On a résumé ci-après les points saillants des activités régionales dans ce domaine, pendant l'exercice 2000-2001. Les Annexes 3 à 7 contiennent les détails de ces activités.

Terre-Neuve

- Élaboration et présentation d'un module de formation visant à sensibiliser davantage les agents des pêches à l'habitat du poisson et à mieux leur faire connaître cet habitat, afin de les aider à réaliser les objectifs du programme de l'habitat.

Maritimes

- Améliorer les connaissances du personnel, grâce à des cours de formation traitant des pouvoirs et des procédures judiciaires associés au statut d'inspecteur ou de garde-pêche (en vertu de l'art.36 de la *Loi sur les pêches*) et traitant également de leur application cohérente ainsi que de la santé et sécurité au travail.

Centre et Arctique

- Élaboration, à l'intention des nouveaux employés du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, de modules généraux adaptés à toutes les provinces et de modules traitant du processus de soumission; et
- Préparation de cinq modules de formation visant à améliorer l'exécution du programme de l'habitat en Ontario, comprenant un cours de formation sur la géomorphologie

fluviale, un module sur l'habitat aquatique et les impacts du développement, un module de formation avancée sur l'habitat, un module général sur la province et un module d'échange d'agents des pêches comprenant une formation d'une durée de huit semaines.

Pacifique

- Mise en application, à l'intention du personnel de Gestion de l'habitat, des agents des pêches et des chercheurs scientifiques, d'un programme de formation intégrée portant sur la surveillance de la conformité et l'application des règles y afférentes, soulignant le rôle du travail en équipe et l'importance du développement des connaissances.